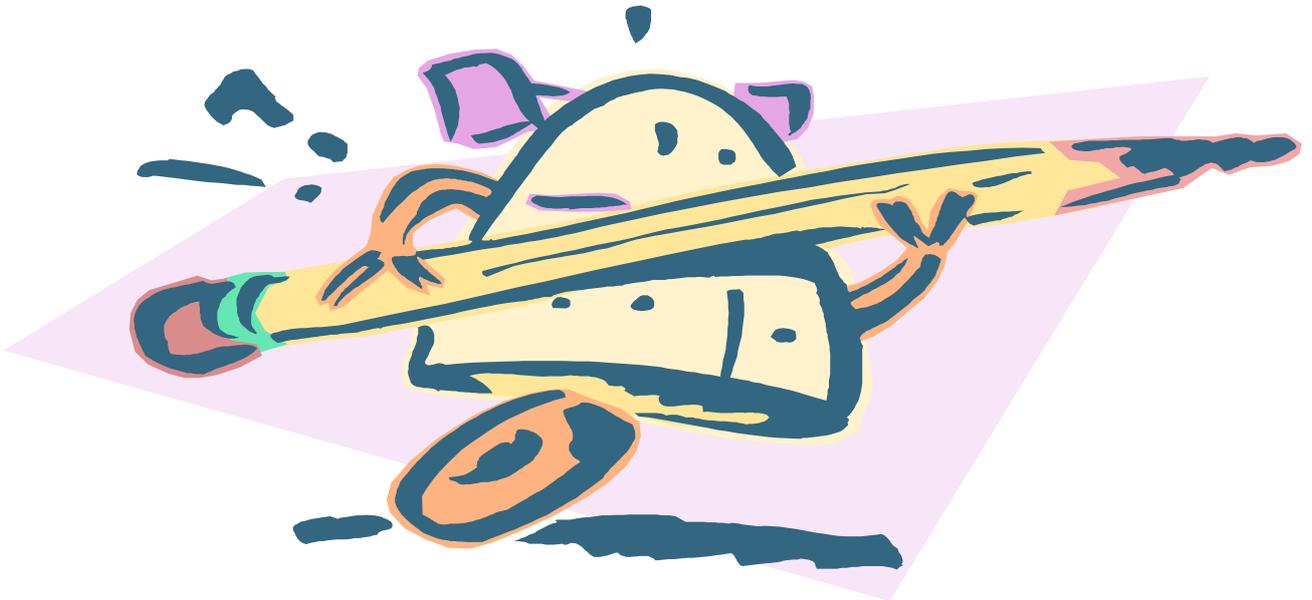




2016/2017

LIVRET D'ACCUEIL



ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Rentrée scolaire 2016-2017

Ce carnet d'accueil doit permettre

- d'avoir les repères indispensables pour faciliter votre travail,
- un fonctionnement harmonieux, au service des élèves, dans le cadre d'une communauté scolaire diverse et importante.

J'ai souhaité, depuis mon arrivée en septembre 2006, que dans un environnement en perpétuelle évolution, nous agissions tous ensemble pour améliorer la qualité du service offert à nos jeunes, dans la continuité de ce qui avait été initié par mes prédécesseurs.

L'implication de l'ensemble de la communauté scolaire nous a permis de progresser dans :

- l'amélioration des conditions d'enseignement et de vie dans l'établissement. Il convient de souligner la qualité de l'implication et du travail des personnels ouvriers et de service et de l'intendance et le comportement des élèves.
- La qualité de l'accompagnement de tous les jeunes qui nous sont confiés. Dans notre établissement nous donnons leur chance à tous les élèves, nous ne négligeons ni les élèves en difficulté, ni les excellents élèves. La qualité du travail des personnels administratifs, de Vie scolaire et des enseignants mérite d'être soulignée.

Nous devons également travailler à la mise en œuvre du projet d'établissement conformément aux directives nationales, académiques et des nouveaux textes réglementaires avec en 2016 la mise en place du contrat d'objectifs.

AXE 1	MAINTENIR L'ATTRACTIVITE DU LYCEE	Volet 1	Revaloriser les séries L ET ES
		Volet 2	Dynamiser le recrutement des BTS
		Volet 3	Promouvoir l' « excellence » en CPGE
AXE 2	ENCOURAGER L'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT	Volet 1	Favoriser le recours aux nouvelles technologies
		Volet 2	Renforcer les partenariats : entreprises et culturels
		Volet 3	Sensibiliser au développement durable
AXE 3	MIEUX INFORMER LES ELEVES ET LES PARENTS	Volet 1	... en matière d'orientation
		Volet 2	... en matière de santé et d'éducation à la citoyenneté
AXE 4	S'INSCRIRE DANS UNE PEDAGOGIE DE LA REUSSITE DES ELEVES	Volet 1	Poursuivre la mise en oeuvre de l'A.P.
		Volet 2	Exploiter les possibilités : « les cordées de la réussite »
		Volet 3	Développer soutien et tutorat

Je sais pouvoir compter sur votre investissement, pour réussir dans notre mission auprès des jeunes qui nous sont confié et garder, au Lycée Laetitia Bonaparte, toute la place qui est la sienne dans la ville, la région, l'académie.

Bonne année scolaire à tous dans cet établissement qui est le vôtre.

Cordialement,



Le Provisieur

Circulaire de rentrée 2016

NOR : MENE1512598C
circulaire n° 2015-085 du 3-6-2015
MENESR - DGESCO A

Extrait

Circulaire de rentrée 2016

NOR : MENE1608893C
circulaire n° 2016-058 du 13-4-2016
MENESR - DGESCO A

Préambule

La refondation de l'École de la République entre dans sa quatrième année. À la rentrée 2016, les évolutions entreprises depuis 2012 sont consolidées et les derniers changements réglementaires importants interviennent : entrée en vigueur des nouveaux programmes de la scolarité obligatoire, réforme du collège et déploiement du plan numérique en classe de cinquième. Ces changements – dont la mise en œuvre mobilise toute la communauté éducative – s'inscrivent dans une cohérence d'ensemble : instaurer une continuité dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et favoriser, pour tous les cycles, un renforcement des apprentissages, et notamment des fondamentaux.

Depuis sa création, l'École est un espace de transmission et de maîtrise du savoir et un lieu profondément républicain. Elle doit cependant devenir plus juste, véritablement démocratique, et incarner pleinement les valeurs d'égalité et de solidarité. Ici réside l'ambition de cette refondation : former chaque élève pour qu'il devienne un citoyen éclairé, instruit, éduqué, autonome, cultivé et porteur des valeurs de la République.

Pour atteindre cet objectif, nous devons concilier des enjeux qui ont parfois été perçus comme contradictoires : connaissances et compétences ; culture personnelle et insertion professionnelle ; acquisition des fondamentaux et projets collectifs. C'est le sens profond des évolutions structurelles et pédagogiques qui ont été engagées. La scolarité constitue un parcours cohérent, où chaque discipline, chaque enseignement, s'inscrit dans une complémentarité avec les autres. Nous donnons ainsi à tous nos élèves les connaissances, les compétences et la culture dont ils ont besoin.

Inscrire la scolarité dans un parcours cohérent, c'est aussi tenir compte du poids des déterminismes économiques et sociaux. L'exigence de l'École se déploie autant envers les connaissances, les compétences et la culture, que dans leur nécessaire démocratisation. Celle-ci passe par une École ouverte et inclusive, pour que tous les élèves puissent avoir accès à la richesse de ce qu'elle transmet, grâce à l'engagement quotidien de celles et ceux qui la font vivre : les enseignants, les équipes éducatives et les équipes de direction, avec l'appui de l'ensemble des personnels de ce ministère et l'apport de toute la communauté éducative, dont les parents sont des acteurs majeurs.

C'est tout au long de cette scolarité cohérente que les valeurs de la République prennent sens. C'est en franchissant le seuil de l'institution républicaine qu'est notre École que les élèves appréhendent concrètement ce qui leur paraît parfois abstrait : la République laïque et ses valeurs. Pour accomplir cette mission, l'École bénéficie de l'appui et de l'engagement des collectivités territoriales, des associations complémentaires de l'École et des citoyens, à travers la Réserve citoyenne de l'éducation nationale. Le renforcement de la transmission et de l'appropriation des valeurs républicaines s'inscrit au cœur des missions de l'École. Elles contribuent à l'insertion professionnelle, sociale et citoyenne réussie des élèves.

I - Une École qui se transforme au service de la qualité et de l'efficacité des apprentissages

1 - Une cohérence globale de l'école au collège...

2 - La priorité réaffirmée au premier degré

3 - La réforme du collège

De nouvelles dispositions, destinées à l'ensemble des lycées professionnels, entreront en vigueur à la rentrée 2016. Elles visent à **mieux préparer les élèves de seconde professionnelle et de première année de CAP** à leur parcours dans l'enseignement professionnel.

Tout d'abord, il s'agit d'**accompagner la transition entre le collège et le lycée professionnel**. La seconde professionnelle, comme la première année de CAP, est une année charnière, qui s'adresse à des élèves dont plus de la moitié ont moins de seize ans et entrent ainsi dans une formation professionnelle dont l'enseignement a ses méthodes et ses exigences propres (périodes de formation en milieu professionnel, pratiques en ateliers, simulations, projets collectifs). Cette transition doit donc être anticipée et accompagnée. Pour cela, une **période d'accueil et d'intégration au début de l'entrée au lycée professionnel**, dès le début de l'année scolaire, sera généralisée.

Une **orientation plus progressive et réversible** doit aussi être développée. La construction du projet joue en effet un rôle important dans la persévérance scolaire et la réussite des élèves. Le processus d'orientation ne peut donc être considéré comme achevé à l'entrée dans la voie professionnelle ; le parcours Avenir, mis en place à la rentrée 2015, en est le support principal....

La coopération locale avec les présidents de région, les partenaires économiques, en particulier les branches professionnelles, et les établissements d'enseignement supérieur pour concevoir des parcours de formation diversifiés et répondant à des besoins économiques et sociaux clairement identifiés sera recherchée activement et permettra d'amplifier la dynamique des **Campus des métiers et des qualifications**. Les Campus des métiers et des qualifications, issus de la première à la troisième vague de labellisation, devront être renforcés dans leur pilotage et dans leur rôle en tant qu'outil structurant des relations avec les partenaires de l'École et de l'enseignement supérieur. Leur inscription dans les schémas

régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation sera recherchée. Par ailleurs, un [quatrième appel à projets](#) est lancé. Il permettra de consolider la stratégie de couverture territoriale et de faire émerger de nouveaux projets communs élaborés avec les régions et les partenaires économiques.

Enfin, la dynamique de développement de l'**apprentissage** au sein des EPLE devra se poursuivre, dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les régions. À la rentrée 2015, ce sont déjà 233 formations qui ont été ouvertes dans les EPLE, contre 161 à la rentrée 2014, soit une augmentation de 45 %. Les établissements développant les parcours mixtes de formation (voie scolaire et apprentissage) et les sections réunissant lycéens et apprentis pourront prendre appui sur les ressources de formation nationales ou locales et sur l'expérience des services ou des centres de formation d'apprentis académiques. L'extension de l'offre de formation en apprentissage dans la procédure d'affectation Affelnet se poursuivra. Afin de mieux identifier les élèves souhaitant poursuivre leur parcours dans ce type de formation et de leur proposer un accompagnement à la recherche d'employeurs, un vœu de recensement national est intégré dans l'application. Élever le niveau de qualification des lycéens, c'est également travailler à l'orientation dans la perspective de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. La transition entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur requiert une attention renouvelée et qui concerne toutes les filières de formation et notamment les formations professionnelles. Cet enjeu s'inscrit non seulement dans l'objectif d'une société de la connaissance réaffirmé par la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur mais aussi comme un impératif d'équité pour les moins armés des lycéens, notamment pour des raisons familiales, afin qu'ils saisissent les chances de réussir dans l'enseignement supérieur.

5 - Le Plan numérique pour favoriser la généralisation des usages pédagogiques du numérique

La nécessité, pour les élèves, d'acquérir et de maîtriser les compétences numériques, réaffirmée dans les nouveaux programmes, et le recours croissant de tous les enseignements aux outils et aux ressources numériques, imposent d'accélérer le déploiement du numérique dans les écoles et les établissements scolaires. Il s'agit aussi de poursuivre les efforts accomplis ces dernières années dans ce domaine et d'amplifier les résultats positifs soulignés par la récente enquête Pisa. L'ambition du Plan numérique consiste précisément à créer des conditions favorables à la généralisation des usages pédagogiques du numérique.

Pour cela, un **effort sans précédent en matière de formation** sera conduit. Les actions réalisées en académies, notamment les trois journées de formation des enseignants de collège, dédiées au numérique, seront poursuivies au cours de l'année scolaire 2016-2017. Les formations destinées aux enseignants mettront davantage l'accent sur les usages du numérique dans les enseignements, tandis que les formations de l'encadrement privilégieront les thématiques liées au pilotage d'un projet numérique. Les académies comme les établissements pourront mobiliser les services d'accompagnement de Réseau Canopé et s'appuyer sur le dispositif de formation par le numérique que représente M@gistère.

Avec l'appui du Programme d'investissements d'avenir, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche met, dès la rentrée scolaire 2016, des **ressources numériques pédagogiques** couvrant l'ensemble du programme des cycles 3 et 4 à la disposition gratuite des enseignants et des élèves des écoles et des collèges. Ces banques de ressources offriront des contenus nombreux et variés ainsi que des services numériques complémentaires des manuels scolaires. Elles permettront aux enseignants de développer les usages du numérique avec leurs élèves.

Parallèlement, le [portail Éduthèque](#) continue à développer pour tous les enseignants des premier et second degrés une offre en accès gratuit de milliers de ressources numériques pédagogiques émanant d'une vingtaine de grands établissements publics culturels et scientifiques. Enfin, il est créé un grand **portail de recherche et de présentation des ressources numériques pour l'École**, qui proposera, à la rentrée 2016, la découverte, le choix et la diffusion des ressources numériques pédagogiques des éditeurs, des distributeurs et des enseignants. L'usage encouragé du [réseau social Viaeduc](#) permettra aux enseignants de partager entre eux leurs pratiques et les ressources pédagogiques numériques utilisées en classe. **Les compétences numériques** seront désormais évaluées dans le cadre d'un **nouveau référentiel**, commun à l'enseignement scolaire et à l'enseignement supérieur, qui se substituera à l'actuel B2i.

6 - Le parcours d'éducation artistique et culturelle : une éducation à l'art et par l'art pour tous les élèves

Publié en juillet 2015 (arrêté du 1er juillet 2015, J.O.R.F. du 7 juillet 2015), un [référentiel](#) précise les principes du parcours d'éducation artistique et culturelle, les enjeux de sa mise en œuvre, et pour la première fois les grands objectifs de formation et repères de progression de l'éducation artistique et culturelle, domaine de formation générale dispensée à tous les élèves. Ce référentiel vise tout à la fois **l'éducation à l'art**, c'est-à-dire l'appropriation d'une culture artistique riche, diversifiée, équilibrée, composante de la culture commune portée par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et **l'éducation par l'art** qui permet une formation de la personne et du citoyen. Il favorise la convergence des différents [programmes ou textes de cadrage](#) préexistants et la construction conjointe du parcours par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle en fixant des objectifs et des repères partagés.

Au plan local, la structuration du volet culturel du projet de l'école ou de l'établissement est déterminante pour la mise en œuvre du parcours. Pour monter leurs projets, les enseignants peuvent contacter la délégation académique aux arts et à la culture de leur académie, et il est souhaitable, au sein des établissements, qu'un référent-culture soit désigné pour favoriser une coordination d'ensemble et permettre à chaque élève d'avoir, au fil de sa scolarité, un parcours cohérent.

Ce parcours articule trois dimensions fondamentales de l'éducation artistique et culturelle : les **connaissances** acquises par l'élève, les **pratiques** expérimentées et les **rencontres** faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives. Il vise à diversifier et élargir les domaines artistiques abordés à l'École, à articuler les différents temps éducatifs et à donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences auxquelles l'élève prend part. Il est essentiel de s'assurer que tous les élèves bénéficient des enseignements et des actions éducatives mises en place.

L'outil de suivi du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève prend une importance particulière pour garder la trace des rencontres faites, des pratiques expérimentées et des références acquises. Ce suivi doit être clair et lisible pour l'élève, sa famille, mais aussi l'ensemble des personnels de l'éducation nationale et des partenaires, afin qu'une **continuité et une progressivité** puissent être maintenues sur l'ensemble de la scolarité.

II - Une École inclusive pour la réussite de tous

Le contexte économique et social exige une mobilisation forte de l'École pour participer à la lutte contre toutes les formes de discriminations dans une démarche inclusive et accompagner chaque élève dans la construction et la concrétisation de son ambition. Car les inégalités scolaires ne s'enracinent pas seulement dans une situation sociale, elles se répercutent souvent

aussi dans les apprentissages : c'est pourquoi l'École prend en compte la situation de pauvreté et de vulnérabilité de certains des enfants qu'elle accueille par la compréhension de leur environnement social et de leurs difficultés. Chaque acteur de notre système éducatif, en considérant l'enfant dans sa globalité, doit agir pour que l'École permette à tous les enfants de réussir.

1 - Favoriser la réussite de chaque élève grâce à une orientation choisie et préparée

Construire une École juste, c'est offrir à chaque élève la possibilité de choisir et de préparer son orientation. En cela, le **parcours Avenir** est un levier déterminant. Généralisé dans tous les établissements du second degré depuis la rentrée 2015, il contribue à mieux informer les élèves et à les aider à construire leur projet personnel et professionnel. Pour accompagner les équipes dans la poursuite de sa mise en œuvre, des **ressources** ont été élaborées et sont disponibles sur Éduscol et le site de l'[Onisep](#). Si le parcours Avenir s'adresse à l'ensemble des élèves de la sixième à la terminale, il devra tout particulièrement, dès la rentrée 2016, pour sa deuxième année d'existence, s'articuler étroitement avec la **réforme du collège**.

Aider chaque élève à choisir son orientation, c'est aussi prévoir des **procédures d'affectation** plus justes, correspondant mieux aux possibilités et aux choix de chacun. Au **lycée professionnel** plus spécifiquement, la réussite des élèves dépend en grande partie de la qualité du choix d'orientation qu'ils ont fait en fin de classe de troisième. Elle dépend également de leur capacité à s'adapter à la formation dans laquelle ils ont été affectés comme de l'intérêt effectif qu'ils lui accordent. Aussi, pour prévenir les risques de décrochage et permettre à chacun de réussir dans une formation en adéquation avec son profil et ses aspirations, sera mise en place, dès la rentrée 2016, une **période de consolidation et de confirmation de l'orientation**, de la rentrée scolaire aux vacances de la Toussaint, pour tous les élèves qui entrent en seconde professionnelle et en première année de CAP dans tous les lycées professionnels. Un élève qui s'est manifestement trompé d'orientation pourra ainsi, sur proposition de l'équipe pédagogique et avec l'accord de l'élève et de sa famille, changer d'orientation vers une autre spécialité, un autre diplôme ou vers une autre voie de formation. L'application nationale Affelnet permettra de diffuser les places vacantes, d'exprimer le vœu d'affectation de l'élève et de procéder à l'affectation. Plus largement, au-delà du seul lycée professionnel, le travail engagé pour favoriser **toutes les passerelles entre les voies générale, technologique et professionnelle** doit se poursuivre et, ainsi, permettre des parcours personnalisés, réversibles et adaptés à la diversité des élèves. Les dispositifs tels que les stages de remise à niveau et les stages passerelles, en lien avec l'accompagnement personnalisé, doivent être développés.

Enfin, l'orientation c'est aussi la **préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur**. Pour atteindre l'objectif fixé par le Président de République d'une démocratisation exigeante de l'accès à l'enseignement supérieur, l'accompagnement des jeunes devient un enjeu prioritaire. C'est pourquoi dès cette année, en lien avec les améliorations continues du portail de préinscription APB, nous avons souhaité une mobilisation des personnels pour une meilleure information des jeunes. En effet, l'accompagnement personnalisé du lycéen constitue un levier essentiel pour contribuer à la réussite et à la construction de son choix d'orientation.

Pour garantir une égalité des chances à l'accès à l'enseignement supérieur en vue d'une insertion professionnelle ambitieuse et durable, la seule interaction avec APB ne suffit pas. Le soutien des enseignants, du conseiller d'orientation ou encore du CPE est essentiel pour aider l'élève et sa famille à choisir son orientation. Pour anticiper l'aide à apporter aux lycéens, il revient à chaque responsable d'établissement de faire en sorte que les vœux des élèves émis sur APB soient désormais accessibles aux enseignants, afin de les informer automatiquement des situations susceptibles d'être problématiques : absence de vœux, vœux non cohérents avec le potentiel du jeune, etc. Cinq académies expérimentent un traitement académique des situations les plus difficiles repérées par les enseignants. L'analyse de cette expérimentation devra permettre une première extension de ce dispositif pour cette nouvelle année.

Plus particulièrement, il est demandé aux lycées porteurs de sections de techniciens supérieurs (STS) de s'engager fortement sur l'accueil des bacheliers professionnels qui sont très majoritairement candidats à ces filières de l'enseignement supérieur. Cette modification des publics entrants doit aussi être accompagnée d'une réflexion pour développer une pédagogie différenciée afin de mieux prendre en compte les acquis des différents publics accueillis : la pédagogie en STS en particulier doit tenir compte de la diversité des publics et savoir valoriser les compétences des bacheliers professionnels.

2 - Lutter contre le décrochage scolaire et maintenir les jeunes en formation jusqu'à la qualification

Aujourd'hui, 110 000 jeunes sortent encore chaque année du système éducatif sans diplôme et, au total, ils sont près de 500 000 jeunes de 18 à 24 ans actuellement sans diplôme. La mobilisation doit donc s'intensifier pour conforter les premiers résultats obtenus et permettre d'atteindre l'objectif fixé par le Président de la République de division par deux du nombre de jeunes sortants du système scolaire sans diplôme à la fin du quinquennat.

Pour favoriser la **persévérance scolaire** dès les premiers apprentissages et tout au long de la scolarité et lutter contre le décrochage scolaire, c'est d'abord une démarche de **prévention** qui doit se développer. Ainsi, la feuille de route issue du [plan « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire »](#) continue à se mettre en œuvre, dans le cadre privilégié de l'établissement scolaire, en s'appuyant sur le groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS), le référent décrochage et les personnels de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) en lien avec les autres acteurs. Par ailleurs, dans une approche associant prévention et remédiation, le **cadre réglementaire favorisant le retour et le maintien en formation initiale** afin de réduire les sorties sans qualification professionnelle a été complété ([décret n° 2015-1351 du 26 octobre 2015](#) modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives à la préparation aux examens des voies générale, professionnelle et technologique des lycées et à la délivrance du baccalauréat). Un **guide pratique sur le droit au maintien et au retour en formation initiale au lycée**, destiné aux établissements, sera disponible avant l'été pour être utilisé à partir de la rentrée 2016. La **campagne d'information « Reviens te former »** a d'ores et déjà conduit 4 050 jeunes à prendre rendez-vous avec un référent chargé du suivi et de l'accompagnement du retour en formation ; cet effort doit être amplifié.

Dans le même esprit, désormais, les **élèves ayant échoué au baccalauréat peuvent conserver les notes égales ou supérieures à 10 et redoubler dans leur établissement d'origine**. En effet, le constat a été fait, à la session 2013, que 30 % des élèves ayant échoué au baccalauréat général ou technologique ne s'étaient pas réinscrits à la session suivante ; [ce taux atteignait même 70 % pour le baccalauréat professionnel](#). L'accueil de ces élèves, arrivés si près de la réussite, constitue donc un enjeu majeur et doit être anticipé dans les académies. L'inscription au baccalauréat pour les élèves bénéficiant du droit au retour en formation sera organisée jusqu'au 30 avril.

Pour les jeunes ayant quitté le système éducatif sans qualification, l'action de remédiation doit se poursuivre, en lien étroit avec les **plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs**. Pour cela, les conventions régionales de lutte contre le décrochage doivent s'adapter aux nouvelles régions et continuer à se déployer. Les réseaux formation, qualification, emploi

(Foquale) doivent être mobilisés pour les réorientations en cours de formation, l'accueil et l'accompagnement des candidats au retour en formation. Un tableau de bord sera mis en œuvre pour recenser quantitativement et qualitativement les actions. Enfin, un plan d'actions spécifique sera mis en œuvre au cours de l'année scolaire 2016-2017 en faveur des outre-mer. Enfin, l'annonce par le Président de la République d'un plan de 500 000 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi impose à l'éducation nationale une forte mobilisation. Le **réseau des Greta**, acteurs majeurs de la réussite de ce plan, doit se mobiliser en proposant des dizaines de milliers de nouvelles places de formations certificatives, proches des stagiaires et s'appuyant notamment sur le nouveau label qualité Eduform.

3 - Contribuer activement à la lutte contre les inégalités sociales

Pour lutter contre les inégalités sociales et scolaires, les instruments et acteurs de la politique sociale du ministère seront pleinement mobilisés afin de permettre la réussite des élèves issus de familles défavorisées, à qui ils doivent s'adresser en priorité. Les **fonds sociaux** ont été rétablis à un niveau qui permet désormais de mieux prendre en charge les difficultés financières des familles ; leur bonne utilisation doit faire l'objet d'une vigilance toute particulière. Les mesures prises à la rentrée 2015 pour réduire le non-recours aux **bourses de l'éducation nationale** seront poursuivies et renforcées. Le développement progressif de téléservices et la simplification des bourses de lycées, qui entrera en vigueur à la prochaine rentrée, poursuivent le même objectif. Enfin, les **listes de fournitures scolaires** représentent un poids économique trop lourd pour certaines familles ; elles doivent être établies avec une attention extrême pour ces familles et de manière collective au sein des équipes éducatives.

Destinée à agir contre les déterminants sociaux et territoriaux de l'échec, la **réforme ambitieuse de l'éducation prioritaire** a franchi une étape déterminante à la rentrée 2015. Les principes de cette réforme, fondamentalement pédagogique, doivent continuer, à la rentrée 2016, à se concrétiser dans les pratiques professionnelles et le fonctionnement des écoles et établissements. Désormais largement diffusé, le **référentiel de l'éducation prioritaire** doit être utilisé à cette fin, par les pilotes comme par les enseignants, dans le cadre des projets de réseau ; il constitue un guide et un cadre pour le travail commun et a notamment vocation à irriguer la réflexion conduite sur les enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires) dans les collèges, en cohérence avec la réforme.

Le **pilotage** de la réforme doit lui aussi encore être consolidé, en inscrivant, dans les programmes académiques de travail des inspecteurs, les objectifs et modalités d'accompagnement des équipes des réseaux d'éducation prioritaire et en achevant la généralisation des lettres de mission des IA-IPR référents, des coordonnateurs et des formateurs de l'éducation prioritaire.

Les formations, mises en cohérence aux niveaux départemental et académique, seront conçues à la fois pour diffuser les principes dont le référentiel de l'éducation prioritaire est porteur et pour répondre aux besoins exprimés par les réseaux dans leurs projets. Les formations de réseau inter-degrés seront particulièrement retenues, afin de faire vivre concrètement le cycle 3 et de favoriser la continuité des enseignements. Plus largement, la mobilisation de l'ensemble des personnes ressources pour accompagner les personnels des Rep+, au plus près de leurs préoccupations pédagogiques quotidiennes, dans les temps de formation et de travail collectif, est un enjeu majeur de la refondation de l'éducation prioritaire.

Certains dispositifs au cœur de la refondation de l'École doivent se déployer prioritairement, et de façon massive, en éducation prioritaire ; c'est notamment le cas de la scolarisation des enfants de moins de trois ans (cf. supra), du dispositif « plus de maîtres que de classes » (cf. supra), de l'opération « École ouverte » ou de l'**accompagnement continu en sixième**. Celui-ci, qui a vocation à être développé en Rep+ en priorité, complète l'accompagnement personnalisé et l'accompagnement éducatif. Il représente une véritable aide au travail personnel de l'élève, en le dotant de méthodes efficaces pour apprendre. Il est constitué de temps réguliers où les élèves, en petits groupes, sont accompagnés pour faire leurs devoirs et apprendre leurs leçons dans les temps laissés libres à l'emploi du temps jusqu'à 16 h 30.

Le développement des « **parcours d'excellence** » dans les classes de troisième des collèges Rep+ **dès la rentrée 2016** vise à conduire des jeunes de milieux modestes vers une poursuite d'études ou une insertion socioprofessionnelle ambitieuse, en leur proposant un soutien collectif, des visites culturelles, de lieux de formation et d'entreprises, des rencontres de personnalités. Au-delà du collège, les élèves concernés bénéficieront ensuite d'un suivi individualisé tout au long de leur scolarité au lycée, quelles que soient la voie et la filière choisies. Ce dispositif s'appuie sur des partenariats avec l'enseignement supérieur, les collectivités territoriales et les branches professionnelles.

En matière de réduction des inégalités territoriales, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République prévoit aussi de porter une attention particulière aux **territoires ruraux et de montagne**, particulièrement dans un contexte de baisse marquée des effectifs des élèves, qui menace la qualité de l'offre scolaire et rend difficiles le recrutement et la stabilisation des équipes enseignantes. Pour remédier à cela, il a été décidé, en étroite concertation avec les représentants de ces collectivités territoriales, d'accompagner les départements ruraux dans l'amélioration de leur réseau scolaire. En application des décisions du comité interministériel aux ruralités, la démarche de conventionnement avec les collectivités initiée dans plusieurs académies est amplifiée et bénéficie de moyens dédiés. Elle permet de lutter contre la fragilité de l'école rurale, d'en renforcer l'attractivité et d'assurer plus de visibilité sur les évolutions d'effectifs. Il s'agit également de leviers de modernisation de l'offre éducative, pour répondre aux besoins d'offre numérique, d'activités périscolaires et de scolarisation des enfants de moins de trois ans. Cette démarche nouvelle, nécessairement pluriannuelle, s'appuie sur les outils méthodologiques et les bonnes pratiques mis en place au niveau national pour identifier les zones infra départementales de fragilité du réseau scolaire et construire une politique de conventionnement fixant des objectifs précis dans l'amélioration du réseau et dans le suivi des engagements pris.

Agir dans les territoires les moins favorisés donc, mais agir aussi pour développer partout une plus grande **mixité sociale** : il s'agit là, en effet, d'un enjeu central pour la réussite des élèves, notamment les plus fragiles, comme pour le renforcement du sentiment d'appartenance de tous les enfants de France à la République. Des territoires pilotes sont mobilisés pour faire émerger des solutions concrètes. Le vademécum « Agir pour une mixité sociale et scolaire dans les collèges » présente notamment les leviers disponibles pour créer les conditions d'une plus grande mixité sociale au collège, susciter l'adhésion des familles à cette démarche et prolonger la mixité à l'intérieur des classes. Celle-ci s'accompagne de stratégies pédagogiques renouvelées permises par la réforme du collège, par le biais de l'organisation des enseignements, de la définition de leur contenu et de la gestion du temps scolaire.

Si les inégalités sociales se traduisent souvent par des inégalités scolaires, elles peuvent aussi être discriminantes en matière de **santé des élèves**. Or, celle-ci, envisagée dans toutes ses dimensions – physique, psychique, sociale et environnementale –, est un facteur important de la réussite éducative. Destiné à tous les élèves, le **parcours éducatif de santé** (PES) se déploie à la rentrée 2016 dans toutes les écoles et tous les établissements ; il vise ainsi à préparer les

élèves à vivre en société et à devenir des citoyens responsables au travers des actions engagées dans le cadre de la promotion de la santé à l'École. Assurées par tous les personnels dans le respect des missions de chacun, celles-ci prennent place, en associant les parents, au sein de la politique de santé à l'École via l'éducation à la santé, la prévention et la protection. La cellule académique chargée des partenariats associe les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espe), les agences régionales de santé (ARS) et les collectivités territoriales ; elle peut également mobiliser les comités départementaux d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CDESC) pour la mise en place du parcours éducatif de santé.

Instaurés dans le cadre de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, en janvier 2015, les **CDESC** veillent, en fonction des priorités académiques et de l'évaluation des besoins des élèves, à décliner au plus près des réalités du territoire la politique éducative académique, en se concentrant sur les thématiques liées à la promotion de la santé, l'éducation à la sexualité, la prévention des conduites à risques, l'éducation aux comportements responsables, la prévention des violences, le soutien à la parentalité, la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire. Les actions engagées devront être coordonnées avec le parcours éducatif de santé et le parcours citoyen ; elles viseront à renforcer les liens avec les parents d'élèves, dans la dynamique de la coéducation, les partenaires institutionnels (conseil départemental, conseil départemental d'accès au droit, etc.), et les associations agréées intervenant dans les établissements.

L'environnement scolaire, qui relève de la responsabilité de toute l'équipe éducative, influe sur l'hygiène, la santé et le bien-être individuel et collectif des élèves. À ce titre, la **question des sanitaires** mérite d'être appréhendée par les équipes éducatives dans une approche globale de l'hygiène, de la santé individuelle et collective, mais aussi éducative. Il s'agit de développer chez les élèves la capacité à prendre soin d'eux-mêmes, à respecter les règles du vivre-ensemble et les lieux qu'ils utilisent. Cette approche doit être reliée à la promotion de la santé et au sentiment d'appartenance à l'établissement. Cela peut faire l'objet d'une réflexion au sein du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), de la commission d'hygiène et de sécurité (CHS), du conseil de la vie collégienne (CVC) et du conseil de la vie lycéenne (CVL). Des actions éducatives et pédagogiques peuvent ainsi être élaborées et la mise en place d'un projet doit supposer un travail commun de l'ensemble des acteurs concernés : élèves, parents, équipes éducatives et pédagogiques, équipe de direction, assistants de service social, agents, infirmiers et médecins, voire représentants de la collectivité territoriale.

Le **sport scolaire**, dans le premier degré – notamment dans le cadre des projets éducatifs territoriaux – comme dans le second degré, en prenant par exemple appui sur de nombreux partenariats construits avec le mouvement sportif associatif, favorise la complémentarité avec la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS). Capitalisant sur la dynamique de « l'Année du sport de l'école à l'université », l'année scolaire 2016-2017 est tournée vers l'Olympisme et ses valeurs dans le cadre de la candidature Paris 2024 à l'organisation des futurs Jeux olympiques. Des actions éducatives seront menées en ce sens. La fin de l'obligation de présenter un certificat médical pour prendre une licence dans une fédération sportive scolaire doit encourager la pratique volontaire des élèves au sein des associations sportives des écoles et des établissements.

4 - Accompagner la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

L'École inclusive accueille tous les enfants pour leur permettre d'apprendre, de progresser et d'obtenir une qualification. Dans la continuité de l'action engagée, plusieurs mesures viennent compléter les évolutions réglementaires récentes destinées à offrir à **chaque élève en situation de handicap** un parcours de formation individualisé et un accompagnement coordonné. La [procédure d'aménagement des épreuves d'examens ou de concours de l'enseignement scolaire pour les élèves en situation de handicap](#) est simplifiée. Les missions des auxiliaires de vie scolaire (AVS) intervenant auprès d'élèves en situation de handicap sont précisées : l'aide humaine individuelle, l'aide humaine mutualisée et l'accompagnement collectif des unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) ; leurs activités s'exercent dans trois domaines :

l'accompagnement des jeunes dans les actes de la vie quotidienne, l'accès aux activités d'apprentissage et les activités de la vie sociale et relationnelle. La formation est renforcée : la convention partenariale pluriannuelle 2015-2017 prévoit une action de formation conjointe à destination des professionnels participant à la scolarisation des élèves en situation de handicap et entend harmoniser les coopérations interprofessionnelles des acteurs d'un même territoire et le partage de références communes. Après une phase expérimentale, ce dispositif sera progressivement déployé sur l'ensemble du territoire jusqu'en 2017. L'École inclusive, c'est aussi la poursuite de l'externalisation d'unités d'enseignement au sein d'établissements scolaires dans le cadre d'une coopération renforcée entre l'éducation nationale et le secteur médico-social. Conformément à l'esprit des textes en vigueur, [l'École inclusive](#) favorise une meilleure continuité des apprentissages pour les **élèves allophones nouvellement arrivés** et les **enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs**. Les centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (Casnav) accompagnent la scolarité et les actions de médiation en direction de ces publics, en accordant une attention particulière aux familles particulièrement éloignées de l'École. De nouvelles ressources ont été produites ; elles sont [accessibles en ligne](#) et seront prochainement enrichies. Dans un contexte national marqué par l'accueil d'enfants de réfugiés et de mineurs isolés, tous les acteurs de l'éducation nationale doivent participer à cette mobilisation pour accueillir chaque enfant, quels que soient son origine, sa situation et son mode de vie, au sein de l'École de la République. L'opération « **Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants** », menée en partenariat avec le ministère de l'intérieur, a vocation à être développée dans les territoires où les arrivants non francophones sont les plus nombreux et significativement en éducation prioritaire.

III - Une École qui fait vivre les valeurs de la République

1 - Mobiliser le parcours citoyen au service des objectifs pédagogiques et éducatifs de l'École

Entré en vigueur en septembre 2015 dans toutes les classes, de l'école élémentaire à la classe de terminale, le **parcours citoyen** vise à la construction d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement. Ce parcours, dont les finalités et modalités de mise en œuvre sont précisées dans un référentiel à paraître, doit structurer les apprentissages et les expériences de l'élève autour de trois axes : des connaissances dispensées dans le cadre des enseignements (l'enseignement moral et civique et l'enseignement de la défense, mais également tous les autres champs disciplinaires tels que l'éducation physique et sportive, les enseignements artistiques, l'histoire-géographie, etc.) ; des rencontres avec des acteurs ou des institutions à dimension citoyenne (sans négliger, au sein des établissements, les instances collégiales ou l'association sportive) ; des engagements dans des projets ou actions éducatives à dimension citoyenne dans lesquels la participation à une cérémonie commémorative, la visite d'un lieu de mémoire, l'étude d'une œuvre ou toute autre action relevant du champ mémoriel trouveront toute leur place. Les réservistes citoyens de l'éducation

nationale sont une ressource supplémentaire essentielle pour contribuer, aux côtés des enseignants et en appui aux écoles et établissements, à l'ensemble des actions se rapportant au parcours citoyen. Le portail « Valeurs de la République » mis en ligne par Réseau Canopé fin 2015 met à la disposition des enseignants un ensemble de ressources pédagogiques pour conduire le travail avec les classes.

L'[éducation aux médias et à l'information \(Emi\)](#) contribue à la construction du parcours citoyen, dès l'école primaire. Inscrite de manière explicite dans les programmes des disciplines et dans le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, elle fait l'objet d'une des thématiques des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4. L'ensemble des disciplines est ainsi mobilisé pour mettre en œuvre l'EMI en collaboration étroite avec le professeur documentaliste qui apporte son expertise et ses compétences dans ce domaine. Le ministère et ses partenaires proposent de nombreuses ressources pédagogiques sur le [site Éduscol](#) pour aider les enseignants.

Pour assurer un suivi individuel du parcours citoyen et valoriser les initiatives et actions qui le composent, l'**outil numérique Folios** est déployé dans l'ensemble des académies. À compter de la rentrée 2016, ainsi que l'a annoncé le Président de la République le 11 janvier 2016 lors de ses vœux à la jeunesse et aux forces de l'engagement, chaque élève recevra à 16 ans un **livret citoyen**.

2 - Renforcer la transmission des valeurs de la République

Les valeurs de notre République et de notre système éducatif s'expriment à l'École selon le **principe de laïcité**, particulièrement mis en valeur à l'occasion de la journée du 9 décembre, date anniversaire de la loi de 1905, mais également dans l'ensemble des enseignements et des initiatives, menées à l'échelle de la classe, de l'école ou de l'établissement, qui concourent, tout au long de l'année, à l'éducation à la citoyenneté. La formation de l'ensemble des personnels relative au principe de laïcité, aux valeurs et aux principes qui fondent les sociétés démocratiques doit à cet égard être poursuivie.

L'appropriation par les élèves de ces principes et valeurs énoncés dans les programmes d'enseignement moral et civique doit trouver une expression concrète, notamment par la **participation aux instances de la vie collégienne et lycéenne**. Pour leur assurer la meilleure visibilité, toutes les élections des représentants des élèves au sein de ces instances seront regroupées, comme lors des deux dernières années écoulées, dans le cadre de la Semaine de la démocratie scolaire.

La circulaire « Pour un acte II de la vie lycéenne » détaille une série de mesures destinées à favoriser l'**engagement des élèves au lycée** : partage de bonnes pratiques, publication d'une charte des droits des lycéens, valorisation de l'engagement, mise à disposition de volontaires en service civique pour accompagner les initiatives des élèves, amélioration du suivi, à l'aide d'un questionnaire annuel renseigné par tous les établissements. Il convient d'accompagner cette dynamique nouvelle en faveur de la vie lycéenne, élément essentiel à l'amélioration du climat scolaire au lycée.

L'acquisition des valeurs de la République doit permettre la pratique durable d'une **culture de l'égalité entre les sexes**. Elle s'appuie sur les ressources du site portail « Valeurs de la République » et se met en œuvre avec les élèves aussi bien par les actions éducatives que par les enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique. Pour que les élèves soient eux-mêmes acteurs de cette dynamique de l'égalité, les modalités d'élection aux conseils académiques de la vie lycéenne et au conseil national de la vie lycéenne seront modifiées à compter de la rentrée 2016 pour assurer une représentation strictement paritaire au sein de ces instances.

Il s'agit également de **prévenir toutes les formes de discriminations**, en combattant les expressions et les violences inspirées du sexisme, du racisme et de l'homophobie en milieu scolaire et les violences qui leur sont liées. La prévention des discriminations, inscrite dans les programmes d'enseignement, doit en outre faire l'objet de travaux à l'échelle des écoles et des établissements, à l'occasion de journées ou de semaines dédiées. Inscrites dans une progression pédagogique et éducative, elles doivent favoriser la participation et l'engagement des élèves, ainsi que le concours des partenaires de l'École.

L'**éducation contre le racisme et l'antisémitisme** se matérialise dans les enseignements, les actions éducatives et l'ensemble des situations concrètes de la vie scolaire, par des réflexions et des actions visant à prévenir toute forme de discrimination ou de violence fondée sur l'origine ou l'appartenance religieuse, ainsi qu'à rappeler aux élèves le sens des valeurs de respect, de dignité et d'égalité. L'inscription de la question du racisme et de l'antisémitisme dans les programmes d'enseignement moral et civique en offre les moyens : en menant un travail sur le respect des pairs et des adultes, sur le respect des différences, sur la conscience de la diversité des croyances et des convictions, en analysant la manière dont les préjugés et les stéréotypes s'élaborent et alimentent des pratiques discriminatoires, voire des violences, en travaillant aussi sur l'histoire des luttes menées pour atteindre l'égalité des droits. Cette action offre un cadre privilégié pour faire intervenir, dans les classes, les associations partenaires de l'éducation nationale concourant à la prévention du racisme, de l'antisémitisme et des discriminations, ainsi que des membres de la Réserve citoyenne de l'éducation nationale.

La **lutte contre le harcèlement scolaire** doit elle aussi s'intensifier, en s'appuyant sur les outils mis en place. La Journée de mobilisation nationale sera reconduite le premier jeudi suivant les vacances de la Toussaint afin d'encourager le développement de projets de lutte contre le harcèlement dans les écoles et établissements, en sensibilisant l'ensemble de la communauté éducative. Le prix « Non au harcèlement » sera également reconduit. La généralisation du dispositif des ambassadrices et ambassadeurs lycéens contre le harcèlement permettra, cette année encore, la formation des élèves et leur engagement autour de cette thématique. Une attention particulière sera portée aux cyberharcèlement et cyberviolences. La formation des personnels se poursuit, avec la mise à disposition de parcours M@gistère sur le harcèlement pour les équipes des premier et second degrés. Enfin, le numéro vert 3020 est à la disposition des victimes, des parents et des professionnels pour signaler toute situation de ce type.

Outre leur contribution à la vie et aux projets des écoles et établissements qui les accueillent, les **volontaires du service civique**, par l'exemple de leur engagement au service de la collectivité, œuvrent activement à la transmission des valeurs de la République. Après un déploiement progressif du dispositif au cours de l'année scolaire 2015-2016, le nombre de volontaires devrait encore doubler à partir de la rentrée 2016, prioritairement, à nouveau, dans les écoles et dans les réseaux de l'éducation prioritaire. Cet objectif ambitieux appelle une vigilance quant à la qualité des projets d'engagement, sur l'accompagnement des jeunes volontaires tout au long de leur mission, en lien avec leur projet d'avenir.

L'**éducation au développement durable** est intégrée aux nouveaux programmes d'enseignement, à la formation nationale et académique des enseignants et des cadres ainsi qu'aux projets pédagogiques des écoles et des établissements. Elle se situe dans le cadre plus large d'une politique partenariale active avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations, les établissements publics, les centres de recherche, les acteurs du monde économique, et s'appuie sur la production de ressources pédagogiques. Dans ce contexte, les écoles et les établissements peuvent s'inscrire dans les problématiques et les dynamiques territoriales de transition écologique, énergétique et de développement

durable, à travers la mise en œuvre de projets d'éducation au développement durable ou de sciences participatives, le développement des « coins nature » ou la participation renforcée des éco-délégués à la vie des établissements. Les labellisations d'écoles et d'établissements en démarche globale de développement durable (« E3D ») doivent se poursuivre. Au collège, au cycle 4, les enseignements pratiques interdisciplinaires, notamment ceux qui relèvent de la thématique « Transition écologique et développement durable », sont autant de nouveaux supports pour cette éducation transversale.

3 - Installer un cadre de vie apaisé qui met en confiance les élèves et les personnels

Un **climat scolaire serein**, garant de la sécurité de chacun, constitue la condition première de la réussite des élèves dans leurs apprentissages et des enseignants dans l'exercice de leurs missions. Il réunit les élèves et les équipes autour d'une culture de coopération, de solidarité et d'attention portée à autrui.

La coéducation joue un rôle essentiel pour instaurer un climat propice à la réussite de chaque élève. Pour renforcer les relations entre l'École et les parents, **les espaces parents sont développés et les mallettes des parents généralisées** pour être proposées aux équipes volontaires. Un guide méthodologique des espaces parents est mis à disposition des directeurs d'école, des IEN de circonscription et des chefs d'établissement. Il propose des éléments clefs pour asseoir une relation avec les parents, des ressources et des illustrations afin d'aider à faire des espaces parents un élément moteur de la mise en réussite de la coéducation. Une plaquette d'information à destination des parents est articulée à ce guide. Les mallettes des parents CP et sixième sont diffusées dans les écoles et les établissements scolaires. Un site Mallette des parents, conçu avec l'appui de l'Onisep, sera accessible dès la rentrée. Il permettra notamment d'accéder aux ressources des mallettes existantes ainsi qu'à de nouvelles ressources à destination des équipes pour renforcer la coopération entre l'École et les parents, de la maternelle au lycée. Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, **les représentants des parents d'élèves sont associés à l'élaboration et au suivi des projets éducatifs territoriaux**. Il est essentiel de renforcer le dialogue avec les familles concernant l'articulation des temps scolaires et périscolaires. Des outils spécifiques sont accessibles en ligne et seront prochainement enrichis sur le site <http://pedt.education.gouv.fr/>.

La mission des équipes académiques « climat scolaire » est centrale. À partir d'un diagnostic précis, la mise à disposition d'un logiciel national pour la réalisation d'enquêtes locales de climat scolaire doit permettre aux équipes pédagogiques et éducatives, de construire leurs stratégies visant la réussite et l'épanouissement des élèves.

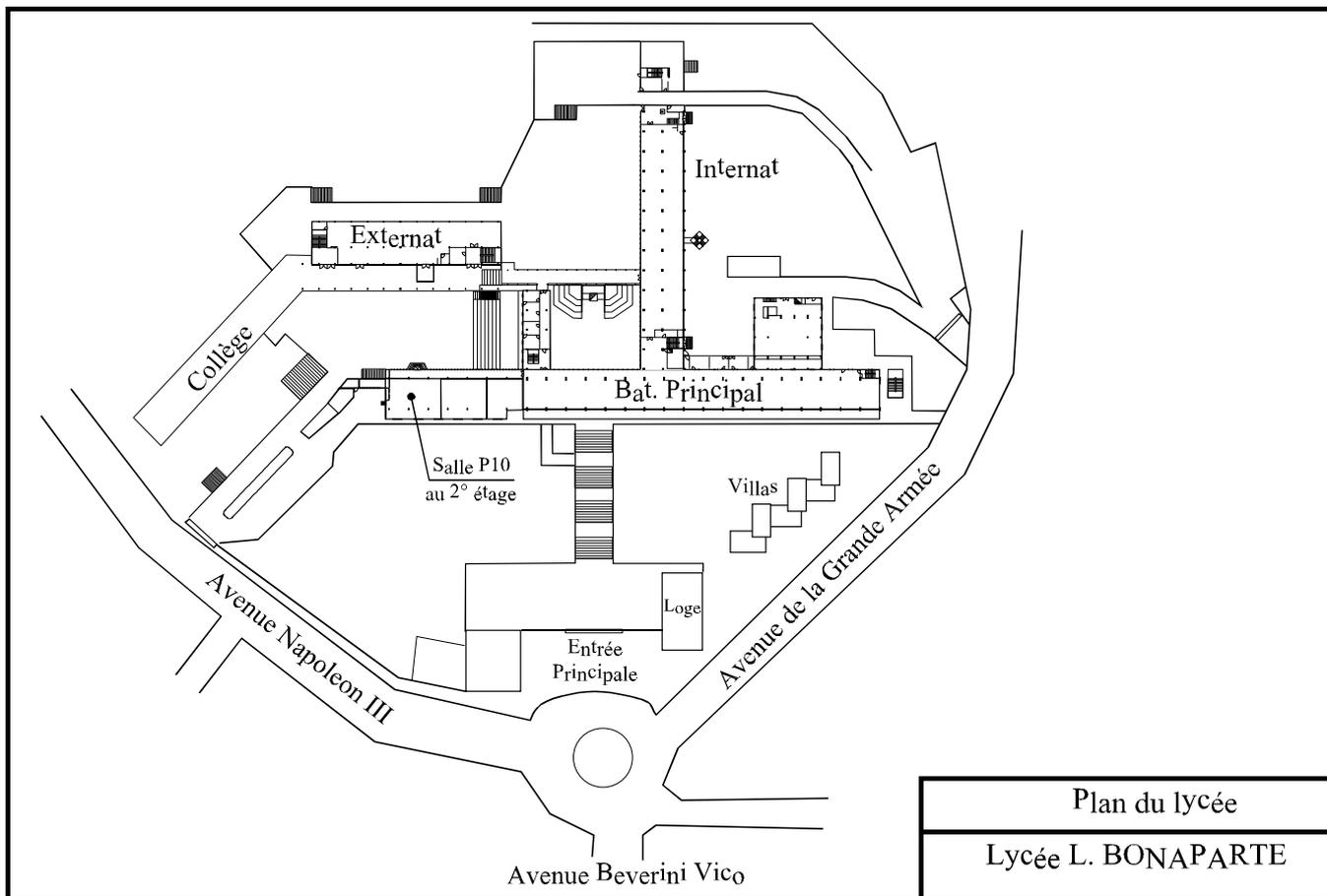
Les partenariats locaux avec les collectivités territoriales et le tissu associatif, ainsi que la coopération avec les forces de police, de gendarmerie et de justice ont pour objectif d'assurer la **sécurité des établissements scolaires**. Le **plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS)**, dont chaque école ou établissement doit se doter, est un outil central pour assurer cette sécurité, en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale, face à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle ou technologique, ou à des situations d'urgence particulières. Les travaux de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement constituent une ressource intéressante. S'agissant de la consommation de tabac dans les établissements scolaires, le cadre fixé par la loi Évin reste la règle.

Mais, au-delà des réponses nécessaires aux situations d'urgence et de crise, c'est bien **une démarche de prévention** qui doit présider à l'action des équipes. Ainsi, s'agissant du PPMS, la dimension éducative (information aux parents, sensibilisation aux risques majeurs des élèves de l'école primaire au lycée) est une composante essentielle de ce dispositif. Les élèves peuvent ainsi, dès le primaire, développer une **culture de la prévention du risque** en prenant progressivement conscience et connaissance de leur environnement et en adoptant les comportements les plus adaptés à leur bien-être et celui de leurs camarades. Poursuivant les mêmes finalités, les classes des **cadets de la sécurité civile**, qui ont fait l'objet d'une expérimentation en 2015-2016, seront déployées à raison d'au moins une par département lors de l'année 2016-2017. Dans le même esprit, les **équipes mobiles de sécurité** peuvent être mobilisées pour la prévention des crises, la réalisation des diagnostics de sécurité, la protection du cadre scolaire. Dans certains établissements, la présence d'assistants de prévention et de sécurité vient prolonger leur action.

Conclusion

Cette rentrée, avec ses changements et ses évolutions structurelles, doit donc nous permettre de concrétiser une refondation nécessaire, pour avoir, en ce XXI^e siècle débutant, une École à la hauteur des défis et des bouleversements qui nous attendent, une École qui aura su changer, tout en conservant ce qui fait sa valeur depuis plus d'un siècle : la formation, la transmission des savoirs et l'éducation. Chaque acteur du système éducatif doit prendre toute sa part de cette démarche collective.

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche



Plan du lycée
Lycée L. BONAPARTE

Batiment Principal		Batiment Internat		Batiment Externat	
Sous sol:		1° étage:		Rez de Chaussée:	
Foyer des élèves:	salle polyvalente	Salle BTS Tertiaires		CDI	
Théâtre	Petite Polyv		200 à 204		
Rez de Chaussée:		2° étage:		1° étage: (Sc. Physiques)	
Restaurant scolaire élèves et professeurs		Bureau CPE internat		Salle TP	310 à 319
Salles banalisées:	002 et 003	Salles banalisées:	210 à 216	Salles de préparation	
Salle Arts plastiques:	001				
IINFIRMERIE		3° étage: (Langues)		2° étage: (SVT, ...)	
C.O.P.		Salles	219 à 229	Salle SVT:	323,324,328,329
Cafétéria		Labo de langue	223	Salles de préparation	
Salle CPGE:	P01, P02 et P03	4° étage: (STG)		Salles cours physique	325, 326, 327
		Salles	231 à 235		
1° étage:		Intendance		3° étage: (Hist-Géo,...)	
NOUVELLES SALLES	111/114			Salle Informatique:	335
Salle BTS NRC	108	5°, 6° et 7° étage:		Salles banalisées:	330 à 339
Salle Info TPE	109+110	Internat			
Salle de Corse	106				
Salle banalisée	110, 107				
Salle des Professeurs					
Bureau Agent Chef					
Administration					
Vie scolaire et surveillant					
Gr. Eta					
Chef de travaux					

Secondes: 13 divisions		Premières: 13 divisions		Terminales: 13 divisions		Post-bac	
	Observations		Observations		Observations		Observations
2nde1	SI-CIT	1ES1		TES1		BTS. 1ère	
2nde2	SI-CIT	1ES2		TES2	sportifs	AM1+NRC1	
2nde3	SI-CIT	1ES3	sportifs	TES3		CG1	
2nde4	SI+CIT-ICN	1L1	LV3+Arts	TL1	LV3+Arts	SN1	
2nde5	MPS	1L2	LV3+Arts	TL2	LV3+Arts	SIO1	
2nde6	MPS	1S1	Si	TS1	Si	BTS. 2ième	
2nde7	MPS	1S2	Si+SVT	TS2	SVT	AM2+NRC2	
2nde8	MPS	1S3	SVT	TS3	SVT	CG2	
2nde9	PFEG	1S4	SVT,sportifs	TS4	SVT	SN2	
2nde10	PFEG, sportifs	1S5	SVT	TS5	SVT,sportifs	SIO2	
2nde11	ARTS	1STI2D		TSTI2D		Prépa.Sup	
2nde12	LITSO	1STMG1		T1	Merc,GF,RHC	PTSI	
2nde13	LV3	1STMG2		T2	Merc,GF,RHC	Prépa.Spé	
						PT-PSI	

Lycée Laetitia Bonaparte - LANGUES et OPTIONS - Rentrée 2016								
Option 2nd		Option 1°			Option Terminale			
Obligatoire	Facult.	Série	Option		Série	Option		
			Obligatoire	Facult.		Obligatoire	Spécialité	Facult.
SI	EPS	S	SVT	EPS	S	SVT	SVT	EPS
CIT	Corse		S.I.	Latin		S.I.	Physique	Latin
MPS	Latin			Corse			ISN	Corse
PFEG	Théâtre	ES	Math	Corse	ES		math	
SES	Arts		SES	EPS			Math	Corse
Arts				Latin			Sc. Pol.	EPS
Corse 3		L		Théâtre	L		Eco. App.	Théâtre
Italien 3			Arts	EPS			Arts	EPS
Espagnol 3			Espagnol 3	Latin			Espagnol 3	Latin
ICN			Corse 3	Corse			Corse 3	Corse
			Italien 3	Arts		Italien 3	Arts	
				ESABAC			ESABAC	
		STMG		EPS	STG	RHC		EPS
				Corse			Merc	Corse
							GF	
		STI2D	SIN	EPS	STI2D	SIN		EPS

Langues vivantes							
LV I	2nd	1°	Term	LV III	2nd	1°	Term
anglais	x	x	x	espagnol	x	x	x
				italien	x	x	x
LV II	2nd	1°	Term	corse	x	x	x
allemand	x	x	x	Facult	2nd	1°	Term
espagnol	x	x	x	Latin	x	x	x
italien	x	x	x	ESABAC		ES et L	
corse	x	x	x	corse	x	x	x

Organisation du temps scolaire

I- Horaires des cours.

Matin	Après-midi
M1 : 8h à 8h55	S1 : 13h05 à 14h
M2 : 8h55 à 09h 50	S2 : 14h à 14h55
Récréation	S3 : 14h55 à 15h50
M3 : 10h05 à 11h	Récréation
M4 : 11h à 11h55	S4 : 16h à 16h50
	S5 : 16h50 à 17h45

Matin et après-midi : Lundi ; Mardi ; Mercredi (a.m uniquement classes post bac et options facultatives UNSS)

Matin : Samedi (uniquement CPGE et options sportives)

II- Découpage de l'année scolaire.

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Jeu 1	Sam 1 B	Mar 1	Jeu 1	Dim 1	Mer 1	Mer 1	Sam 1 B	Lun 1	Jeu 1	Sam 1 A
Dim 2	Dim 2	Mer 2	Ven 2	Lun 2	Jeu 2	Jeu 2	Dim 2	Mar 2	Ven 2	Dim 2
Ven 2 PR	Lun 3	Jeu 3	Sam 3 A	Mar 3	Ven 3 B	Ven 3	Lun 3	Mer 3	Sam 3 A	Lun 3
Sam 3	Mar 4	Ven 4	Dim 4	Mer 4	Sam 4	Sam 4	Mar 4	Jeu 4	Dim 4	Mar 4
Dim 4	Mer 5	Sam 5 A	Lun 5	Jeu 5 B	Dim 5	Dim 5	Mer 5	Ven 5 A	Lun 5	Mer 5 B
Lun 5 R	Jeu 6	Dim 6	Mar 6	Ven 6	Lun 6	Lun 6	Jeu 6	Sam 6	Mar 6	Jeu 6
Mar 6	Ven 7	Lun 7	Mer 7	Sam 7	Mar 7	Mar 7	Ven 7	Dim 7	Mer 7	Ven 7
Mer 7	Sam 8	Mar 8	Jeu 8 B	Dim 8	Mer 8	Mer 8	Sam 8	Lun 8	Jeu 8 B	Sam 8
Jeu 8	Dim 9	Mer 9	Ven 9	Lun 9	Jeu 9 A	Jeu 9	Dim 9	Mar 9	Ven 9	Dim 9
Ven 9	Lun 10	Jeu 10 B	Sam 10	Mar 10	Ven 10	Ven 10	Lun 10	Mer 10	Sam 10	Lun 10
Sam 10	Mar 11	Ven 11	Dim 11	Mer 11 A	Sam 11	Sam 11	Mar 11	Jeu 11	Dim 11	Mar 11
Dim 11	Mer 12	Lun 12	Jeu 12	Jeu 12	Dim 12	Dim 12	Mer 12	Ven 12	Lun 12	Mer 12
Lun 12	Jeu 13 B	Dim 13	Mar 13	Ven 13	Lun 13	Lun 13	Jeu 13	Sam 13	Mar 13	Jeu 13
Mar 13	Ven 14	Lun 14	Mer 14	Sam 14	Mar 14	Mar 14	Ven 14	Dim 14	Mer 14	Ven 14
Mer 14	Sam 15	Mar 15	Jeu 15 A	Dim 15	Mer 15	Mer 15	Sam 15	Lun 15	Jeu 15 A	Sam 15
Jeu 15	Dim 16	Mer 16	Ven 16	Lun 16	Jeu 16 B	Jeu 16	Dim 16	Mar 16	Ven 16	Dim 16
Ven 16	Lun 17	Jeu 17 A	Sam 17	Mar 17	Ven 17	Ven 17	Lun 17	Mer 17	Sam 17	Lun 17
Sam 17	Mar 18	Ven 18	Dim 18	Mer 18 B	Sam 18	Sam 18	Mar 18	Jeu 18 A	Dim 18	Mar 18
Dim 18	Mer 19	Sam 19	Lun 19	Jeu 19	Dim 19	Dim 19	Mer 19	Ven 19	Lun 19	Mer 19
Lun 19	Jeu 20	Dim 20	Mar 20	Ven 20	Lun 20	Lun 20	Jeu 20	Sam 20	Mar 20	Jeu 20
Mar 20	Ven 21	Lun 21	Mer 21	Sam 21	Mar 21	Mar 21	Ven 21	Dim 21	Mer 21	Ven 21
Mer 21	Sam 22	Mar 22	Jeu 22	Dim 22	Mer 22	Mer 22	Sam 22	Lun 22	Jeu 22 B	Sam 22
Jeu 22	Dim 23	Mer 23	Ven 23	Lun 23	Jeu 23	Jeu 23	Dim 23	Mar 23	Ven 23	Dim 23
Ven 23	Lun 24	Jeu 24 B	Sam 24	Mar 24	Ven 24	Ven 24	Lun 24	Mer 24	Sam 24	Lun 24
Sam 24	Mar 25	Ven 25	Dim 25	Mer 25 A	Sam 25	Sam 25	Mar 25	Jeu 25 B	Dim 25	Mar 25
Dim 25	Mer 26	Sam 26	Lun 26	Jeu 26	Dim 26	Dim 26	Mer 26	Ven 26	Lun 26	Mer 26
Lun 26	Jeu 27	Dim 27	Mar 27	Ven 27	Lun 27	Lun 27	Jeu 27	Sam 27	Mar 27	Jeu 27
Mar 27	Ven 28	Lun 28	Mer 28	Sam 28	Mar 28	Mar 28	Ven 28	Dim 28	Mer 28	Ven 28
Mer 28	Sam 29	Mar 29 A	Jeu 29	Dim 29			Sam 29	Lun 29	Jeu 29	Sam 29
Jeu 29	Dim 30	Mer 30	Ven 30	Lun 30			Jeu 30	Mar 30	Ven 30	Dim 30
Ven 30	Lun 31	AN	Sam 31	Mar 31	B	AN	Ven 31	Mer 31	AN	Lun 31

Vacances scolaires

Conseils de classes

AN Arrêt des notes

fin des TPE

Examens Blancs

Réunion parents/professeurs

Rentrée scolaire des enseignants:	VENDREDI 3 septembre 2016
Rentrée scolaire des élèves:	LUNDI 5 septembre 2016
Vacances de la Toussaint:	Du MERCREDI 19 octobre au JEUDI 03 novembre 2016
Vacances de Noël:	Du SAMEDI 17 décembre 2016 au MARDI 3 janvier 2017
Vacances d'hiver:	Du MARDI 18 février au LUNDI 6 mars 2017
Vacances de printemps:	Du SAMEDI 15 avril au MARDI 2 mai 2017
Vacances d'été	mardi 11 juillet 2017 (Fin des examens)
Le départ en vacances a lieu après la classe et la reprise des cours le matin des jours indiqués.	

Du 3 au 15 Avril 2017 épreuves orales LVE BAC (EDT modifiés)

c- Autres activités :

- Maison du Lycéen M. Morata
- + Ass.Educ
- Conseil des délégués élèves et Conseil de Vie Lycéenne : Tous les CPE avec Prov.Adjoint
- Cinéma M.
- Fonds Social Lycéen et fonds social cantine : CPE de service selon cas.
- Service des surveillants : AED INT Mme Susini
AED EXT Mme Lorenzi
- Suivi des « sportifs », relations avec le CREPS : Mme Biancamaria
- Groupe adultes relais : CPE de service selon cas.
- Groupe de suivi de situation (classes de seconde) : Mme Biancamaria

IV- Infirmierie :

Horaires : 7h à 20h30 sauf le mercredi AM permanences les nuits du Lu, Ma, Je
le samedi de 9h à 11h
Tel : 06/78/90/25/63

V- Assistante Sociale :

Horaires : Voir affichage

VI- Centre de Documentation et d'Information.(C.D.I)

Horaires : Le CDI est ouvert tous les jours de 8 h à 18 h.

Services offerts

Espace dédié à la recherche documentaire, à l'étude ou à la lecture, le CDI vous accueille individuellement ou en groupe.

Vous pouvez y consulter dictionnaires et encyclopédies mais aussi manuels scolaires et ouvrages documentaires classés par thème (philosophie, histoire, sciences, arts, économie...)

Au travers d'abonnements, le CDI met à votre disposition divers titres de la presse française ou étrangère.

La bibliothèque de fiction, composée de romans, contes et autres genres littéraires – y compris BD et mangas – s'efforce de satisfaire les lecteurs les plus éclectiques.

Le CDI dispose de 4 PC élèves en réseau équipés d'une imprimante, d'un scanner et d'un accès internet : ce sont des outils de travail réservés aux travaux de recherche (ECJS, TPE, exposés, ...)

Enfin, pour réussir vos études et votre orientation, vous pouvez utilement consulter au CDI le mensuel « L'étudiant » ainsi que les dossiers et brochures publiés par l'ONISEP.

VII- Salle Multimédia

Les salles 109, 112 et 335 ont reçu un équipement informatique avec accès Internet
Certaines salles de langues, d'Histoire et la salle 003 sont dotées de matériel audiovisuel (Téléviseur + Magnétoscope).
Un labo de langue : salle 223.

Les modalités d'accès à ces salles sont identiques à celles utilisées pour une modification d'emploi du temps.

1. Manuels prêtés par le lycée 2016/2017

ALLEMAND LV 2	2de	Team Deutsch	E.Körner /B.Ceruti	M. des langues	2010
	1ère	Team Deutsch	E.Körner /B.Ceruti	M. des langues	2011
	Tle	Pas de manuel			
ANGLAIS	2de	Anglais 2de	New bridges	Nathan	2010
	1ère	Anglais 1re L,ES,S	New bridges	Nathan	2011
	Tle	Anglais Tle L,ES,S	New bridges	Nathan	2012
DROIT	1ère STMG	Droit 1ère STMG	Connexions	Foucher	2012
ECONOMIE		Economie 1ère STMG	Connexions	Foucher	2012
MANAGEMENT		Management,1ère STMG	Enjeux et Repères	Hachette tech,	2012
SC. DE GESTION		Sc. de gestion,1ère STMG	Enjeux et Repères	Hachette tech.	2012
DROIT	Tle STMG	Droit nouveau prog.	Saraf, Mayeur, Vanhove	Nathan tech.	2013
ECONOMIE		Economie nouveau prog.	Saraf, Mayeur, Vanhove	Nathan tech.	2013
SES	1ère ES	SES 1ère	I Waquet	Magnard	2014
	Tle ES	SES, Tle ES	I Waquet	Magnard	2015
		Sc. sociales et pol.	S. Jehel	Magnard	2012
ESPAGNOL LV 2	2de	Proxima parada		Nathan	2014
	1ère	Pasarela		Hachette	2013
	Tle	En voz alta		Didier	2016
FRANCAIS	2de	Français 2de	La vie en toutes lettres	Hatier	2015
	2de	Littérature et Société	Degoulet/Houttapa	Hachette	2012
	1ère L, ES, S	Français, 1re L,ES,S	Empreintes littéraires	Magnard	2011
	1ère techno.	Français, 1ère techno.	Empreintes littéraires	Magnard	2011
HISTOIRE GEOGRAPHIE	2de	Géo :Sociétés et D. dur.	Jalta	Magnard	2010
	2de	Histoire	J.M. Lambin	Hachette	2010
	1ère L,ES	Histoire-Géographie	Jalta, Ployé	Magnard	2015
	1ère S	Histoire-Géographie	Bourel, Chevallier	Hatier	2013
	1ère STMG	Histoire-Géographie	Lécureux, Prost	Hachette	2012
	1ère STI2D	Histoire-Géo.-Ed. civ.	Casta/Chatelet	Hachette	2011
	Tle ES, L	Géographie	Jalta, Reinieri	Magnard	2012
	Tle ES, L	Histoire	Sébastien Cote	Nathan	2012
	Tle S	Histoire-Géographie-E.Civ	Adoumié/Husken	Hachette	2014
Tle STMG	Histoire-Géographie	Carnot, Godeau	Nathan	2013	
Enseignement moral et civique	2de	Enseignement moral et civique	Billard	Magnard	2015
ITALIEN LV 2	2de	Strada facendo		Le Robert	2015
	1ère	Strada facendo		Le Robert	2015
	Tle	Strada facendo		Le Robert	2015
ITALIEN LV 3	2de	Tutto bene	Aromatorio	Hachette	2013
	1ère	Azione 1	Niveau A1-A2	Nathan	2014
	Tle	Strada facendo		Le Robert	2015
LATIN	1ère	Latin 1ère	Gaillard	Nathan	2013
	Tle	Les belles Lettres	Le Floch / Tardiveau	Hatier	2009
MATHS	2de	Mathématiques 2de	Sésamath	Magnard	2014
	1ère S	Maths déclic 1ère S	Beltramone	Hachette	2015
	1ère ES, L	Maths, 1ère ES, L	Transmath	Nathan	2011
	1ère STI2D	Maths 1ère STI2D/STL	Savart Excellent Redon	Hachette	2011

	1^{ère} STMG	Maths, 1 ^{ère} STMG	Indice	Bordas	2012
	Tle ES	Maths, Tle ES spécif.	Transmath	Nathan	2012
		Maths, Tle ES + spé.	Transmath	Nathan	2012
	Tle S	Maths, Tle S spécifique	Transmath	Nathan	2012
		Maths, Tle S spécialité	Transmath	Nathan	2012
	Tle STI2D	Maths, Tle STI2D	Intervalle	Nathan	2012
Tle STMG	Maths, Tle STMG	Misset / Belardi	Hachette	2013	
PHILOSOPHIE	Tle glé	Philosophie	Passerelles	Hachette	2013
	Tle techno.	Philosophie	F. Raffin	Delagrave	2006
PHYSIQUE CHIMIE	2de	Hachette	Dulaurans Calafell	Hachette	2014
	1^{ère} STI2D	Physique Chimie	Durandea	Hachette	2011
	1^{ère} S	Physique Chimie	Dulaurans Durupthy	Hachette	2011
	1^{ère} L, ES	SVT- Physique - Chimie		Belin	2011
	Tle S	Physique Chimie	Dulaurans Durupthy	Hachette	2012
		Physique Chimie spé.	Dulaurans Durupthy	Hachette	2012
Tle STI2D	Tle STI2D	Durandea	Hachette	2012	
SVT	2de	SVT 2de	A. Duco	Belin	2010
	1^{ère} L, ES	SVT- Physique - Chimie	Dreyer/Varin	Belin	2011
	1^{ère} S	SVT 1 ^{ère} S	Jubault/Bugler	Nathan	2011
	Tle S	SVT Tle S spécifique	Jubault/Bugler	Nathan	2012
		SVT Tle S spécialité	Jubault/Bugler	Nathan	2012
TECHNOLOGIE	1^{ère} STI2D	Technologie 1 ^{ère} /Tle	Bouzet, Garreau, Gergadier	Delagrave	2015
	1^{ère} STI2D	Technologie 1 ^{ère} /Tle	Bouzet, Garreau, Gergadier	Delagrave	2015

En bleu, nouveaux manuels

Pour les secondes, Une calculatrice avec mode examen intégré (nouveau règlement d'examen) est recommandée.

Avant achat, voir avec le professeur de Mathématiques à la rentrée.

VII- Salle Polyvalente et Salle de Théâtre

L'usage de ces salles est réservé aux actions culturelles en priorité (théâtre, ciné club...) aux réunions, aux conférences, aux actions de formation des personnels, aux réunions des représentants des élèves,...

Ces salles sont équipées d'un écran cinéma.

Le planning d'occupation de cette salle est tenu à jour par le secrétariat de M. le Proviseur Adjoint.

VIII- Service reprographie.

Un photocopieur réservé aux tirages en nombre est situé dans le secteur du GR-ETA.

Pour bénéficier d'un meilleur service il est préférable de joindre à l'original une feuille précisant :

- le nom du demandeur
- la date de dépôt,
- la date pour laquelle les copies doivent être disponibles,
- le nombre d'exemplaires demandés.

De plus il est souhaitable de déposer les documents 48h à l'avance, afin d'éviter un surcroît de travail dans la même journée et les mauvaises surprises en cas de panne.

Horaires : Lundi, Mardi, Mercredi jeudi, Vendredi 7h45 à 11h45

IX- Le Restaurant scolaire.

Les professeurs de l'établissement peuvent, sur autorisation de M. le Proviseur avoir accès au service de restauration. Pour ce faire ils doivent :

- remplir la demande d'autorisation et la remettre au bureau SF3 du service d'intendance.
- faire l'achat d'une carte « rechargeable » valable pour dix repas. Ces cartes sont à retirer au bureau SF3, tous les jours de 9h à 11h (sauf le mercredi).

Les prix des repas seront affichés au self.

Effectifs Prévisionnels 2015 2016

Secondes	Rappel fin 2015		Rentrée 2016					
	Eff.	Nb Div.	Capacité	Red	PL.V	Affectés	Nb.Div	Eff/div
SES	410	13	416	0	10	406	13	31,2
PFEF				0				
MPS	126	4	128	1	3	125	4	31,3
SI, CIT ou ICN	125	4	128	3	3	125	4	31,3
PFEF	64	2	64	2	2	62	2	31,0
LITSO	32	1	32	0	1	31	1	31,0
LV3	32	1	32	0	1	31	1	31,0
L.Arts	31	1	32	1	0	32	1	32,0
Total 2ndes	410	13	416	7	10	406	13	31,2
Premières	Eff.	Nb Div.	Capacité	Red	PL.V	Inscrits	Nb.Div	Eff/div
ES	95	3	96	1	0	96	3	32,0
L.LV3	33		42	1	0	42		
L.Arts	25	2	20	0	0	20	2	31,0
S.SI	25	1	48	0	0	48	1,5	32,0
S.SVT	102	4	112	3	0	112	3,5	32,0
STI2D	27	1	30	0	0	30	1	30,0
STMG	66	3	60	1	0	60	2	30,0
Total 1ères	373	14	408	6	0	408	13	31,4
Terminales	Eff.	Nb Div.	Capacité	Red	PL.V	Inscrits	Nb.Div	Eff/div
ES	76	3	96		96		3	0,0
L.LV3	45		30		30			
L.Arts	15	2	30		30		2	0,0
S.SI	29	1	32		32		1	0,0
S.SVT	97	4	120		120		4	0,0
STI2D	27	1	30		30		1	0,0
STMG	73	2,5	75		75		2,5	0,0
Total Term	362	13,5	413	0	413	0	13,5	0,0
	Rappel fin 2015		Capacité		Effectif	Nb.Div		
Total "Lycée"	1145	40,5	1237		814	39,5	20,6	

CPGE	Rappel fin 2015		Rentrée 2016					
	Eff.	Nb Div.	Capacité	Red	PL.V	Inscrits	Nb.Div	Eff/div
PTSI	22	1	32	0	0	32	1	32,0
PSI	11	0,5	16	5	6	10		
PT	25	0,5	24	4	4	20	1	30,0
Total CPGE	58	2	72	9	10	62	2	31,0
BTS	Rappel fin 2015		Rentrée 2015					
1ère année	Eff.	Nb Div.	Capacité	Red	PL.V	Inscrits	Nb.Div	Eff/div
AM	15	0,5	15	0	0	15	0,5	
NRC	15	0,5	15	0	0	15	0,5	30,0
SN	16	1	24	0	4	20	1	20,0
SIO	22	1	24	2	0	24	1	24,0
CGO	23	1	30	2	4	26	1	26,0
S/total	91	4	108	4	8	100	4	25
2ième année	Eff.	Nb Div.	Capacité	Red	PL.V	Inscrits	Nb.Div	Eff/div
AM	13	0,5	15	1	1	14	0,5	
NRC	14	0,5	15	0	3	12	0,5	26,0
SN	12	0,5	16	0	6	10	0,5	20,0
SIO	15	0,5	24	0	5	19	1	19,0
CGO	21	1	30	0	13	17	1	17,0
S/Total	75	3	100	1	28	72	3,5	20,571
Total BTS	166	7				172	7,5	22,9
Total Post bac	224	9	280			234	9,5	24,6
TOTAUX ETAB:	Rappel fin 2015					Rentrée 2015		
	Eff.	Nb.Div.				Effectif	Nb.Div	
	1369	49,5	27,7			1048	49	21,4

Rappel de quelques règles pratiques de fonctionnement

- **Le respect des horaires est impératif tant par les élèves que par les enseignants.**
- Rappel des séquences d'enseignement:
 - 8h00 à 8h55, 8h55 à 9h50, récréation, 10h05 à 11h00, 11h00 à 11h55
 - 13h05 à 14h00, 14h00 à 14h55, 14h55 à 15h50, récréation, 16h00 à 16h50, 16h50 à 17h45
- **Absences et retards des élèves**
- **Absences**

La lutte contre l'absentéisme doit être le souci de chaque enseignant.

Le contrôle des présences doit être effectué de la manière la plus rigoureuse possible, c'est pourquoi il est impératif que chacun respecte les consignes suivantes:

- Remplir le plus précisément possible Pronote, ou, si impossibilité technique, les billets d'absence, **même si tous les élèves de la classe sont présents, en indiquant bien : Le jour, l'heure, la classe, le groupe, et le nom du professeur.**
 - Les carnets de billets sont disponibles au bureau des surveillants (EPS).
 - L'élève absent n'est autorisé à rentrer en classe **que muni d'un billet de rentrée** prouvant qu'il a bien justifié de son absence au bureau vie scolaire. Il s'agit là d'un acte administratif qui ne dispense pas l'élève de fournir des explications complémentaires à l'enseignant qui le souhaite.
- **Retards**
 - L'élève est responsable de sa ponctualité.
S'il est en retard, il se présente en cours pour expliquer les motifs de son retard
 - Le professeur concerné peut alors,
 - soit accepter l'élève en cours (et noter le retard sur le billet d'appel),
 - soit renvoyer l'élève au bureau d'un CPE qui, suite au dialogue avec l'élève, peut procéder à sa réintégration en classe muni d'un billet de rentrée (si l'élève n'est pas réintégré, l'élève est porté sur le billet d'absence avec la mention "refusé retard").
Il ne saurait y avoir de renvoi systématique; en cas de difficulté, le professeur gèrera la situation avec l'aide du CPE.
 - **Exclusion de cours (BO spécial N°6 du 25août 2011)**

Considérant les nouvelles instructions en matière de procédure disciplinaire le règlement intérieur de l'établissement a été modifié après consultation des différentes instances et en particulier lycéennes et soumis à l'approbation du conseil d'administration.

- **L'exclusion d'un élève de cours doit être exceptionnelle.** Elle ne se justifie que si le maintien de l'élève en cours perturbe gravement la poursuite de l'activité pédagogique.
- L'élève exclu est adressé au CPE, accompagné d'un élève de la classe qui ne sera pas nécessairement le délégué de classe. Dès que l'élève exclu est pris en charge par un personnel vie scolaire, l'élève accompagnateur rentre en cours
- Le professeur porte le nom de l'élève exclu sur le billet d'absence avec la mention "exclu de cours" ou sur Pronote.
- Aussi tôt que possible, le professeur prend contact avec le CPE de la classe afin de convenir de la suite à donner.
- Pour tout renvoi de cours le professeur fera un rapport d'incident écrit, en utilisant éventuellement le formulaire de déclaration d'incident.

- En aucun cas un élève ne doit être exclu de cours sur plusieurs séquences. Si l'intégration de l'élève pose problème, la question sera vue avec le proviseur.
- L'exclusion temporaire peut être arrêtée par le proviseur.
- Le conseil de discipline peut décider une exclusion définitive (ou d'autres sanctions); la décision ne peut s'appuyer que sur des faits précis qui auront fait l'objet de rapports écrits.
- Chaque mardi se tient une réunion "Vie scolaire" à laquelle participent les proviseurs, les CPE, l'Intendant, si nécessaire l'assistante sociale, l'infirmière et la conseillère d'orientation psychologue, qui examine la situation des élèves qui posent problème.

- **Incident sérieux**

- Tout incident sérieux, en cours ou hors cours, mérite d'être signalé.
- Sur la base de ces faits objectifs, il sera possible d'intervenir auprès de l'élève et de sa famille.
- Le relevé des incidents permet de mesurer une éventuelle dérive dans le fonctionnement de l'établissement.
- On trouvera sur le site du lycée un document "signalement d'incident" qui aidera à rendre compte.

- **Infirmierie et Sécurité**

- **Sortie de cours**

Le professeur juge de l'opportunité d'autoriser l'élève à se rendre à l'infirmierie.

L'élève malade est accompagné par un camarade qui ne sera pas nécessairement un délégué élève.

L'élève "malade" est pris en charge par l'infirmière dès son arrivée afin de libérer l'élève accompagnateur.

L'infirmière enregistre obligatoirement tous les élèves qui se présentent à l'infirmierie. Le professeur est invité à prendre contact avec l'infirmière pour s'assurer que la demande de sortie n'est pas abusive. Si l'état de santé de l'élève le justifie, le professeur peut prendre l'initiative de faire accompagner un élève à l'infirmierie. .

- **Hygiène et sécurité**

Tout problème d'Hygiène et de Sécurité est signalé à l'administration (proviseurs et intendant) ou à l'agent chef qui informe immédiatement l'administration.

- **Incendie**

Les consignes de sécurité sont distribuées aux enseignants.

Elles sont consultables sur le site du lycée "évacuation en cas d'incendie, consignes aux enseignants"

- **Absences et retards des enseignants**

- **Retard**

Le professeur prévient de son retard probable le secrétariat des personnels. (04.95.29.68.62).

- **Absence prévisible**

Si l'absence peut être anticipée, le professeur déposera une demande d'autorisation d'absence auprès du proviseur ou, à défaut, auprès du secrétariat du proviseur.

La demande formulée par le professeur est déposée au secrétariat gérant les personnels enseignants.

Le service Vie scolaire sera informé par l'administration de la modification d'emploi du temps.

- **Absence non prévisible**

Si l'absence n'est pas prévisible (maladie, etc.), le professeur informe dès que possible le secrétariat des personnels (04.95.29.68.62).

L'administration informe le service Vie scolaire de l'absence du professeur.

- **Absence pour activité syndicale**

Les autorisations relèvent de la compétence de Monsieur le Recteur.

Déposer les demandes dans des délais qui autorisent l'échange de courrier et la prise de décision.

Activités exceptionnelles - Suppléance d'un professeur absent

- **Activité complémentaire au service déclaré en début d'année**

Pour répondre aux besoins des élèves, un professeur peut souhaiter conduire une activité complémentaire (cours de soutien, club,...).

Cette activité, dans la mesure où l'établissement dispose des moyens, peut donner lieu à rémunération complémentaire.

Le professeur déposera un projet d'action et le cas échéant un "engagement de rémunération pour service supplémentaire" sera établi. Lorsque le service sera effectué, le professeur déposera une "déclaration de service supplémentaire" qui autorisera l'attribution des indemnités prévues. (HSE)

- **Remplacement de professeurs absents**

- Il convient d'essayer d'assurer aux élèves la totalité des enseignements qui lui sont dus.
- Lorsque l'absence est d'une durée de l'ordre de 3 semaines et lorsque le Rectorat dispose des compétences nécessaires, un suppléant est nommé.
- En cas de non suppléance par les services rectoraux, les élèves peuvent être pris en charge par des collègues de la même discipline ou d'autres disciplines. Le critère premier est évidemment pédagogique.
- La mise en place d'une suppléance à l'interne est à l'initiative de l'administration ou d'un professeur qui juge opportun d'assurer la suppléance.
- Ces suppléances à l'interne sont rémunérées. Le professeur qui assure une suppléance recevra un "engagement de rémunération pour service supplémentaire" et, lorsque le service sera effectué, déposera une "déclaration de service supplémentaire". (HSE)

- **Déplacement heures de cours**

- **Les demandes de déplacement de cours doivent être exceptionnelles et présentées dans les meilleurs délais afin de permettre l'information de toutes les personnes concernées par le déplacement** (ensemble des élèves, CPE,...).

Une demande de déplacement ne se justifie que si ce déplacement permet une amélioration significative de l'emploi du temps.

La demande de déplacement ne doit pas conduire les délégués à manquer un cours; la demande est effectuée sur temps libre.

La demande doit être déposée auprès du Proviseur-adjoint directement.

Le déplacement n'est autorisé que lorsque le Proviseur (le Proviseur adjoint par délégation) l'a validé.

Toute procédure souffre des dérogations exceptionnelles mais le traitement en urgence doit être évité au maximum.

- **Sorties pédagogiques ou éducatives (Dossier Voyage à retirer à l'Intendance)**

Attention les voyages scolaires doivent être validés par le conseil d'administration de l'établissement une instruction du dossier doit s'effectuer et ce 15 jours avant la date du CA de novembre.

- **Sortie d'un élève en autonomie**

Des activités pédagogiques du type TPE, PPCP, préparation d'un dossier technique, peuvent conduire à autoriser un élève ou un petit groupe d'élèves à faire des démarches à l'extérieur de l'établissement. Toute activité sur temps de cours doit faire l'objet d'une autorisation.

(Note: la recherche de lieu de stage se fera en priorité sur temps libre; à défaut, surtout pour les élèves mineurs, on utilisera la procédure de sortie en autonomie).

- **Sortie d'un groupe d'élèves accompagné par des enseignants**

La demande sera déposée par le professeur ou le CPE qui coordonne l'activité dans les meilleurs délais. Les professeurs accompagnateurs préciseront les conséquences de leur absence sur leur enseignement dans d'autres classes

- **Ordre de mission**

- Toute activité hors établissement suppose l'établissement d'un ordre de mission
- L'ordre de mission est une garantie pour le personnel en cas d'accident.
- L'ordre de mission permettra au personnel de percevoir une indemnisation (l'ordre de mission sera nécessairement joint à l'état des frais remis au service d'intendance)
- L'ordre de mission sera déposé avant la réalisation de la mission pour validation par le proviseur.

- **Grève**

- Le professeur non gréviste doit être présent dans la salle où il assure habituellement son enseignement.
- Le professeur assure un enseignement quelque soit le nombre d'élèves présents. Si l'activité est adaptée aux circonstances, elle n'est pas seulement occupationnelle.
- Un relevé des absents est établi. Le bulletin est déposé le jour même.

- **Dégradation véhicules personnels**

- La dégradation d'un véhicule dans l'enceinte du lycée ou à proximité du lycée peut conduire à une indemnisation.

Résultats aux examens

Classes	bilan 1° groupe	Effectifs	admis		Total	Refusé	% filière 2016	% classe 2015
			1° groupe	2° groupe				
TL LV3	85%	46	39	5	44	2	96%	100,0%
TL ARTS	57%	14	8	5	13	1	93%	100,0%
Sous total (L)	78,33%	60	47	10	57	3	95,0%	100,0%
TES	91%	75	68	7	75	0	100%	95%
Sous total (ES)	90,67%	75	68	7	75	0	100,0%	95,1%
TS-SI	100%	28	28	0	28	0	100%	100%
TS-SVT	86%	108	93	13	106	2	98%	98%
Sous total (S)	88,97%	136	121	13	134	2	98,5%	98,4%
TSTI2D	84,00%	25	21	3	24	1	96%	100%
Sous total (STI2D)	84,00%	25	21	3	24	1	96,0%	100,0%
STMG RHC	69%	26	18	5	23	3	88%	93%
STMG MERCA	68%	19	13	6	19	0	100%	86%
STMG GF	63%	16	10	3	13	3	81%	100%
Sous total (STMG)	67,21%	61	41	14	55	6	90,2%	91,9%
Total	83,47%	357	298	47	345	12	96,6%	96,9%
						général	98,2%	98,0%
						Techno	91,9%	94,1%

BTS	BTS	
	2015	2016
Assistant de Manager	85%	100%
Informatique de Gestion	100%	100%
Comptabilité	78%	94%
Systèmes Numériques	92%	90%
Negotiation et Relation Client	93%	82%

Projet Académique 2015-2018

En ligne sur le site de l'Académie de corse.

Projet d'Établissement

Le lycée Laetitia Bonaparte est considéré comme le plus gros établissement de l'Académie : environ 1500 élèves y sont scolarisés depuis 1964.

Deux cents personnes travaillent dans cet EPLE qui accueille des formations initiales de la seconde à la terminale en sections générales (L,S,ES) et technologiques (STI2D,STMG), avec des formations post baccalauréat (BTS, CPGE), et de la formation continue avec le siège du GRETA 2A.

L'analyse des résultats au baccalauréat et du suivi de la scolarité des élèves sur le cycle 2^{nde}/terminale fait apparaître que :

- les taux de réussite se sont améliorés, mais
- trop d'élèves obtiennent le baccalauréat avec un niveau qui ne permet pas de garantir la réussite dans la poursuite d'études supérieures,
- Le nombre d'élèves de très bon niveau est à améliorer.
- En post bac BTS les résultats sont à améliorer.

L'origine de ces constats se trouve en, grande partie, sur le niveau de seconde.

« **Réussir sa scolarité en seconde** », pour chaque élève, nous semble donc fondamental.

C'est notre préoccupation. Notre tâche n'est pas simple avec environ 400 élèves de niveau extrêmement hétérogène, aux projets personnels souvent inexistantes, pour un nombre de plus en plus conséquent. D'autre part, il y a aussi d'excellents élèves qu'il faut « pousser » vers le très haut niveau (AP, TUTORAT, STAGES DE REMISE A NIVEAU...).

La valorisation des filières technologiques doit s'amplifier. Cela passe, en partie, par le « **Développement du pôle technologique** ». Accentuer les efforts sur les partenariats (plate-forme de transfert technologique ; stages ; ...) rénover les filières de formation (bac et post bac ; Adéquation avec l'environnement socio-économique) sont les pistes choisies.

La problématique des filières scientifiques est réelle :

- Déséquilibre entre les S et les ES (en 2013/14, 5 classes de 1ères S ,2 classes de 1ères ES)
- Trop d'élèves insistent pour une orientation en filière S (est-il préférable d'avoir un niveau très moyen en S ou très bon en ES ?),
- Nombre de scientifiques de bon niveau insuffisant (constat national)
- Garantir la réussite dans les filières scientifiques passe par le « **développement d'une culture scientifique** ».

Les filières littéraires (art plastique, théâtre,ESABAC) sont peu attractives.

Dans l'établissement, la qualité de vie et d'enseignement et l'ouverture sur l'environnement doivent faciliter la réussite scolaire mais également la formation citoyenne des jeunes qui nous sont confiés. (**Projets internat, locaux, accueil des sportifs de haut niveau, ciné lycéen...**).

Il sera donc important de travailler sur différents chantiers, avec la CTC, qui nous permettront d'améliorer le fonctionnement de l'établissement.

En conclusion:

Le **corps enseignant** est stable - **très peu de demandes de mutation**. L'équipe est exigeante, très investie et assure un bon suivi des élèves.

Les CPE et assistants d'éducation sont attentifs, présents, très à l'écoute de nos élèves et reconnus par les usagers de l'établissement.

La **gestion comptable et financière** est rigoureuse et le lycée très bien entretenu.

Les moyens attribués (DGH calculée au plus juste et **subvention de fonctionnement** stable) permettent à l'établissement de fonctionner dans des conditions correctes.

Les élèves et le personnel, pour une très large majorité, se sentent bien au lycée, lycée qui a su créer, au fil des années, un climat serein « où il fait bon vivre ».

Depuis 2010, les résultats aux examens sont bons, voire très bons dans certaines sections.

Points forts :

- Bons résultats aux examens et aux concours en CPGE
- Taux de redoublement inférieurs aux moyennes académiques et nationales
- Projets novateurs (Conférences et ateliers scientifiques)
- Peu de phénomènes de violence ou d'incivilités
- Efficacité et investissement important de la communauté éducative
- Bonne prise en charge des élèves
- Partenariats efficaces (CNRS Aghja...)
- Grande cohésion au niveau des équipes
- Equipe stable : peu de demandes de mutation
- Pleine efficacité des instances de l'établissement
- Introduction de l'apprentissage en BTS
- Stages à l'étranger pour les élèves de BTS

Points faibles :

- Soutien pour les élèves en difficulté à améliorer avec le tutorat et les stages de remise à niveau
- Hétérogénéité des classes de 2nde
- Adhésion réduite des élèves aux activités artistiques et culturelles
- Absence de salle de réunion pour accueil de plus de 200 personnes
- Déséquilibre des sections (trop peu d'élèves en section littéraire)
- Trop peu d'étudiants en BTS et une trop faible réussite aux examens
- Trop peu d'apprentis en BTS

DEFINITION DES AXES DE PROGRES

MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DU LYCÉE

Lors des trois dernières rentrées les demandes d'affectations au lycée sont largement supérieures aux capacités d'accueil 527 pour 416 places en seconde et ces demandes progressent. Le phénomène est notable désormais aussi sur les autres niveaux et particulièrement dans les sections scientifiques.

ENCOURAGER L'OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT

Garantir la réussite dans les filières scientifiques passe par le « **développement d'une culture scientifique** ».

Dans l'établissement, la qualité de vie et d'enseignement, l'ouverture sur l'environnement doivent faciliter la réussite scolaire mais également la formation citoyenne des jeunes qui nous sont confiés. (**Projets internat, locaux, ouverture internationale, ouverture culturelle (ciné club théâtre Maison des lycéens)**).

MIEUX INFORMER LES ÉLÈVES ET LES PARENTS.

Accentuer les efforts sur les partenariats (plate-forme de transfert technologique ; ouverture internationale, actions culturelles ;...), rénover les filières de formation (bac et post bac ; adéquation avec l'environnement socio-économique) sont les pistes choisies

La problématique des filières scientifiques est réelle.

Les stages de remise à niveau et les stages passerelles permettent de palier au:

- Déséquilibre entre les S et les ES. Trop d'élèves insistent pour une orientation dans la filière S (est-il préférable d'avoir un niveau très moyen en S ou très bon en ES ?),
- Nombre de scientifiques de bon niveau insuffisant (constat national).
- La valorisation de toutes les filières doit se poursuivre

S'INSCRIRE DANS UNE PÉDAGOGIE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

L'origine de ces constats se trouve en grande partie sur le niveau de seconde et en BTS .

« **Développer l'accompagnement personnalisé** », pour chaque élève y compris en post bac, nous semble donc fondamental.

C'était notre préoccupation dans le précédent projet d'établissement et cet axe demeure prioritaire dans le nouveau projet.

Notre tâche n'est pas simple avec environ 400 élèves en seconde de niveau extrêmement hétérogène, et aux projets personnels souvent inexistantes.

Il y a aussi d'excellents élèves qu'il faut « pousser » vers le haut et très haut niveau.

Presentation du projet etablissement

2014 *** 2017

LES AXES DE PROGRÈS

AXE 1	MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DU LYCÉE
AXE 2	ENCOURAGER L'OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT
AXE 3	MIEUX INFORMER LES ÉLÈVES ET LES PARENTS
AXE 4	S'INSCRIRE DANS UNE PÉDAGOGIE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

AXE 1	MAINTENIR L'ATTRACTIVITE DU LYCEE	Volet 1	Revaloriser les séries L ET ES
		Volet 2	Dynamiser le recrutement des BTS
		Volet 3	Promouvoir l' « excellence » en CPGE
AXE 2	ENCOURAGER L'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT	Volet 1	Favoriser le recours aux nouvelles technologies
		Volet 2	Renforcer les partenariats : entreprises et culturels
		Volet 3	Sensibiliser au développement durable
AXE 3	MIEUX INFORMER LES ELEVES ET LES PARENTS	Volet 1	... en matière d'orientation
		Volet 2	... en matière de santé et d'éducation à la citoyenneté
AXE 4	S'INSCRIRE DANS UNE PEDAGOGIE DE LA REUSSITE DES ELEVES	Volet 1	Poursuivre la mise en oeuvre de l'A.P.
		Volet 2	Exploiter les possibilités : « les cordées de la réussite »
		Volet 3	Développer soutien et tutorat

Des fiches actions seront proposées sur le site du lycée (cf. conseil pédagogique)

Planning accompagnement personnalisé classe de seconde 2016/2017

RENTREE DES ENSEIGNANTS LE VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2016

Rencontre par équipes. Réunions animées par les professeurs coordonnateurs de chaque classe. Echanges entre enseignants d'une même barrette afin de répartir les contenus abordés.

DEBUT DES COURS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE LE MARDI 6 SEPTEMBRE 2016

1^{ère} phase : découverte du lycée/méthodologie/liaison 3^{ème}-2^{nde} (6 semaines dont deux demi-semaines, semaines 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42)

ATTENTION : les groupes doivent permuter toutes les semaines afin que tous les élèves bénéficient de la liaison 3^{ème}-2^{nde} en mathématiques.

Pour les enseignants de mathématiques (heure soutien uniquement):

Travail sur la liaison 3^{ème}-2^{nde} en mathématiques à partir des évaluations de début d'année

Pour les autres enseignants (heure soutien français et heures projets):

-2 semaines d'accueil Travail sur les sujets suivants avec des groupes de demi-classes :

- *Présentation du planning de l'accompagnement personnalisé-Explicitation des contenus et des différentes phases
- *Règlement intérieur-Organigramme du Lycée-Calendar annuel (rythme, grandes phases...)-Fréquence des évaluations-Attentes du Lycée en terme d'autonomie-Emploi du temps élève
- *TICE (utilisation du CDT en ligne, consultation des notes, intérêt du site du Lycée)
- *ENT (utilisation en classe et à la maison)
- *Visite du CDI

-4 semaines méthodologie Travail à partir de fiches méthodologiques et d'exercices.

- *Organiser son travail personnel
- *Apprendre un cours
- *Comprendre les consignes des exercices
- * Prendre des notes

→**Liaison avec le calendrier de l'établissement : Tutorat (mise en place/convocation des familles)**

VACANCES DE LA TOUSSAINT

2^{ème} phase : soutien/projets (6 semaines et demie, semaines 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50)

-1 semaine et demie de concertation (du 03 au 11 novembre 2016 : réunion le lundi 7 novembre 2016 à 17h) afin de répartir les élèves dans les différents groupes.

→**Liaison avec le calendrier de l'établissement : Réunion parents-professeurs seconde**

-5 semaines de projets et de soutien (2 types de groupes) avec des compétences communes à développer pour les projets (recherche, présentation écrite et orale)

VACANCES DE NOËL

3^{ème} phase : orientation (7 semaines, semaines 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7)

-1 semaine orientation Une heure sur le bilan conseil de classe et travail sur les vœux provisoires d'orientation. Une heure sur la présentation des différentes filières au Lycée.

-2 semaines entretiens Chaque élève passe environ 15 minutes avec un enseignant pour travailler sur son orientation). Les autres élèves sont libérés.

-1 semaine de concertation (du 23 au 27 janvier 2017 : réunion le lundi 23 janvier 2017 à 17h) afin de répartir les élèves dans les différents groupes.

-3 semaines d'orientation afin de faire émerger un projet cohérent pour les élèves en inadéquation projet/résultats ou sans vœux d'orientation. Les élèves ayant un projet cohérent approfondissent leur orientation à plus long terme.

→ **Liaison avec le calendrier de l'établissement : Mise en place des mini-stages en LP ou en entreprise**

VACANCES D'HIVER

4^{ème} phase : compléments en rapport avec l'orientation (11 semaines, semaines 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 22)

-6 semaines de projets et de soutien avec des compétences à développer propres aux orientations souhaitées (2 types de groupes).

→**Liaison avec le calendrier de l'établissement : Mise en place des stages de remise à niveau**

VACANCES DE PRINTEMPS

-5 semaines d'approfondissement avec des compétences à développer propres aux orientations souhaitées.

Contenu de l'expérimentation pour l'évolution de l'accompagnement personnalisé en classe de première et de terminale

Ce travail est le résultat des réflexions et pistes de recherches issues de la réunion « accompagnement personnalisé » qui s'est déroulé le 15 juin 2015 au Lycée Laetitia Bonaparte.

Modalités :

Un groupe d'enseignants mettra en place une approche nouvelle de l'accompagnement personnalisé sur les niveaux de première et de terminale. L'objectif général est d'aboutir, à la rentrée 2016, à une mise en œuvre généralisée dans l'établissement comme c'est le cas pour le niveau de seconde.

La demande institutionnelle :

- *En 1^{ère} : « L'accompagnement personnalisé favorise l'acquisition de compétences propres à chaque voie de formation tout en lui permettant de développer son projet d'orientation post-bac. L'articulation avec le travail réalisé en TPE est à valoriser ».*
- *En T^{ale} : « L'accompagnement personnalisé prend appui sur les enseignements spécifiques, et sur les enseignements constituant les dominantes disciplinaires des séries concernées. Il contribue à la préparation à l'enseignement supérieur ».*

Les objectifs à atteindre en juin 2017 :

- Déterminer les contenus
- Elaborer et mutualiser des ressources (site du lycée)
- Etablir un planning par discipline

Les priorités des contenus :

- Aides méthodologiques
- Remédiation portant sur les compétences disciplinaires et transversales (lien étroit avec l'enseignement par compétences dans les enseignements disciplinaires)
- Approfondissement visant à la préparation à l'enseignement supérieur
- Aide à l'orientation (post-bac, passerelle...)

Réunion AP équipes les jeudi 05 novembre et 28 janvier à 17 H pour tous et 18H coordonnateurs

RAPPEL DES CONSIGNES DE SECURITE

I - Consignes Incendies

Toutes les consignes relatives à la sécurité incendie ont été mises à jour et sont affichées dans les différents locaux de l'établissement.

Un tableau d'affichage, permanent, regroupant l'ensemble des instructions, a été mis en place dans la salle des professeurs.

Il vous est demandé :

- *de prendre connaissance des différentes instructions,*
- *de porter ces instructions à la connaissance des élèves que vous accueillez. Le professeur principal de la classe doit s'assurer que cela a été fait.*
- *de veiller, en cas d'alerte, au respect des consignes données.*
- *de bien noter les points suivants :*
 - *respect impératif des points de rassemblement. Le lieu est indiqué dans chaque salle,*
 - *respect, au point de rassemblement prévu, des emplacements signalés, pour chaque salle,*
 - *La personne qui a en charge des élèves doit, par sa présence obligatoire, à ce point de rassemblement, avec ses élèves, veiller au respect, de ces consignes.*
 - *Le professeur procède à l'appel nominatif et communique les résultats au proviseur (élèves manquants, disparu après l'évacuation)*
- *les personnels administratifs, de santé et de service doivent se conformer aux instructions données et évacuer les locaux,*

Il est impératif que l'évacuation des locaux se déroule conformément aux instructions données. Il en va de la sécurité des personnes et des biens ou la responsabilité de chacun est engagée.

II - Consignes Vigipirate



Le ministère rappelle les consignes suivantes aux personnels de l'Education nationale, aux parents d'élèves et aux élèves :

- l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
- l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ;
- d'ici les vacances de Noël, chaque établissement scolaire doit réaliser deux exercices de sécurité (évacuation incendie et mise à l'abri ou confinement comme demandé par le plan particulier de mise en sûreté - PPMS) ;
- une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves. En lycée, des zones spécifiques peuvent être aménagées dans les espaces extérieurs au sein des établissements scolaires pour éviter que les élèves sortent pendant la journée ;
- il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect ;
- chaque école et chaque établissement doit vérifier l'efficacité et la connaissance par l'ensemble des personnels et des représentants de parents d'élèves présents en conseil d'école et conseil d'administration de son plan particulier de mise en sûreté (PPMS) ainsi que des mesures spécifiques à prendre en cas d'intrusion.

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (PPMS)

RAPPEL : le PPMS est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement (tempête, nuage toxique, séisme...)

Ce plan définit notamment des lieux de confinement répartis dans les lycées, les procédures conservatoires devant être mises en place et les conseils de gestion de crise, dans l'attente de l'intervention des secours.

Avant la fin du mois de décembre 2015, nous organiserons un exercice lié au PPMS.

CET EXERCICE DEVRA ETRE RESPECTE PAR TOUTES ET TOUS

Le signal sera donné par une corne de brume

Dès lors :

EN JOURNEE :

TOUS LES ELEVES DE SECONDE AINSI QUE TOUS LES ENSEIGNANTS DE SECONDE REJOINDRONT LE COULOIR LES SALLES 001, 002, 003 ET LES REFECTOIRES

TOUS LES ELEVES DE PREMIERE ET DE TERMINALE, TOUS LES ENSEIGNANTS DE PREMIERE ET DE TERMINALE AINSI QUE LES PROFESSEURS SANS CLASSE, PRESENTS DANS L'ETABLISSEMENT AU MOMENT DE L'ALERTE REJOINDRONT **LE GYMNASE DU LYCEE**

TOUS LES ELEVES POST BAC ET LES ENSEIGNANTS POST BAC REJOINDRONT **LES SALLES POLYVALENTES ET DE THEATRE**

CONFORMEMENT AUX CONSIGNES AFFICHEES DANS CHAQUE SALLE EN SUIVANT LE PLAN D'EVACUATION INCENDIE

LES EQUIPES DE VIE SCOLAIRE, AINSI QUE LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SANTE-SOCIAL ET LES AGENTS SERONT AFFECTES A DES MISSIONS PARTICULIERES

LA CELLULE DE CRISE SERA INSTALLEE DANS LE BUREAU DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Afin de réaliser cet exercice dans les meilleures conditions, **vous respecterez et ferez respecter** les consignes suivantes avec la plus grande vigilance

Vous quitterez la salle que vous occupez avec vos élèves **en ayant pris soin de fermer les fenêtres et la porte**

A votre arrivée sur le site prévu, vous regrouperez les élèves **PAR CLASSE**, ferez l'appel et renseignerez les fiches mises à disposition

Une fois que le responsable de zone aura constaté la présence de toutes les classes attendues, les portes seront fermées.

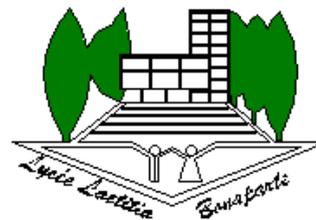
LA NUIT :

TOUS LES ELEVES INTERNES AINSI QUE TOUS LES MAITRES D'INTERNAT REJOINDRONT LE COULOIR LES SALLES 001, 002, 003 ET LES REFECTOIRES AVEC LA PERSONNE DE PERMANENCE DE SECURITE QUI ALERTE LE CHEF D'ETABLISSEMENT.

**Aucune personne ne quittera la zone avant la fin de l'alerte
(Corne de brume)**

Académie de Corse

Lycée L. Bonaparte
Avenue Napoléon III BP 845
20192 AJACCIO Cedex 4
Tel: 04 95 29 68 68
Fax: 04 95 22 65 41



Ajaccio, le

**DEMANDE D'AUTORISATION
DE SORTIE PEDAGOGIQUE**

Etablie le : _____ Par : _____ Qualité : _____

Sortie – Date : _____ Lieu : _____

Classe(s) concernée (s) :

But :

Organisation de la sortie : Responsable (1 seul) : _____

Accompagnateurs : _____

Nombre d'élèves : _____ ½ Pensionnaires _____
Externes

Horaires : Aller : Départ : _____ Arrivée : _____

Retour : Départ : _____ Arrivée : _____

Heures et lieu des repas :

Transporteur – Nom : _____

Adresse :

Tél. :

BUDGET PREVISIONNEL				
RECETTES		DEPENSES		Si Participation du FSE
Origine	Somme	Origine	Somme	
TOTAUX				TOTAL: _____

<u>REPERCUSSIONS SUR L'EMPLOI DU TEMPS:</u>						
Nom des professeurs	Discipline	Cours supprimés		Remplacement prévu		Signature
		Classe	Heure	Jour	Heure	

AVIS ET OBSERVATIONS après vérification et étude du dossier

Chef de Travaux (Resp. Techno.)

Proviseur Adjoint

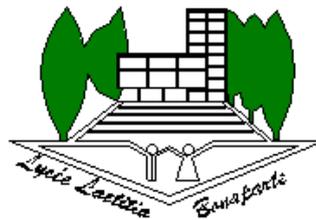
Décision du Chef d'Etablissement

à, Ajaccio, le

ACCORD – REFUS

Le Proviseur,

JP CASANOVA



Ajaccio, le

**DEMANDE D'AUTORISATION
 POUR
 « INTERVENANT EXTERIEUR »**

Demande établie le : _____ Par : _____ Qualité : _____

Classe(s) concernée (s) : _____

Date de l'intervention : _____ Heure : _____ Lieu : _____

Objet de l'intervention : _____

Nom de l'intervenant : _____

Qualité : _____

Coût : _____

REPERCUSSIONS SUR L'EMPLOI DU TEMPS:						
Nom des professeurs	Discipline	Cours supprimés		Remplacement prévu		Signature
		Classe	Heure	Jour	Heure	

AVIS ET OBSERVATIONS

DECISION

Chef de Travaux

 Favorable Défavorable
 Le
 Signature

Proviseur Adjoint

 Favorable Défavorable
 Le
 Signature

Proviseur

 ACCORD REFUS
 Le
 Signature

Académie de Corse
 Lycée L. Bonaparte
 Avenue Napoléon III BP 845
 20192 AJACCIO Cedex 4
 Tel: 04 95 29 68 68
 Fax: 04 95 22 65 41



**D'AUTORISATION .
 DEMANDE ou de
 D'ABSENCE
 REGULARISATION (1)**

Nom & Prénom : _____ Fonction : _____ Spécialité : _____

Du (date + jour) : _____ de (heure) _____)

(2)) inclus = _____ Jour(s) _____ Heure(s)

Au (date + jour) : _____ à (heure) _____)

MOTIF

ATTESTATION PRODUITE

- Nature : _____

- Signataire : _____

- Date : _____

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) de (1^{ère} heure de cours) à (dernière heure de cours)

RECUPERATION OU SUPPLEANCE

- Nombre d'heures : _____

- Date (s) : _____

- Heure (s) : _____

A Ajaccio, le

Signature de l'intéressé (e)

NB : Professeurs et vie scolaire : Fiche à remettre au secrétariat du Proviseur.

AVIS DU CHEF DE SERVICE

	Favorable
	Défavorable

Observations :

A Ajaccio, le _____

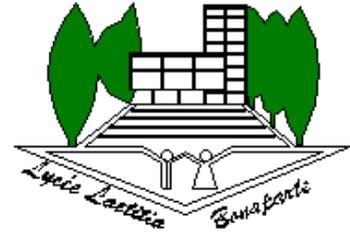
Signature

DECISION DU CHEF D'ETABLISSEMENT

	Accord
	Refus
	Transmission avec avis favorable
	Transmission avec avis défavorable
	Transmission sans avis

A Ajaccio, le _____
 Signature

Lycée L. Bonaparte
Avenue Napoléon III BP 845
20192 AJACCIO Cedex 4
Tel: 04 95 29 68 68
Fax: 04 95 22 65 41



Ajaccio, le

DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNER DANS LE LYCEE

NOM	PRENOM	VEHICULE		N° IMMATRICULATION
		MARQUE	TYPE	

Fait à Ajaccio, le _____ Signature :

IMPORTANT

- Chaque usager s'engage à respecter les règles de circulation et de stationnement.
- L'établissement dégage toute responsabilité en cas de dégradation sur les véhicules en stationnement.

Le Proviseur,

JP CASANOVA



Lycée L. Bonaparte
Avenue Napoléon III BP 845
20192 AJACCIO Cedex 4
Tel: 04 95 29 68 68
Fax: 04 95 22 65 41



DEMANDE D'ADMISSION AU SERVICE DE RESTAURATION

Je soussigné(e) M. Mme Mlle _____ occupant la fonction de _____ au Lycée Laetitia Bonaparte sollicite l'autorisation de prendre mes repas au service de restauration du Lycée durant l'année scolaire 2015/2016.

Fait à Ajaccio, le _____

Signature

INDICE :

Demande Accordée
 Refusée

Le Proviseur,

JP CASANOVA